

**CONCOURS DE PROJETS  
TRANSFORMATION DE L'ARSENAL DE SION  
POUR LES BESOINS DES ARCHIVES DE L'ETAT ET  
DE LA MEDIATHEQUE VALAIS-SION**

**RAPPORT DU JURY  
AVRIL 2009**



**ETAT DU VALAIS**  
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement  
Service des bâtiments, monuments et archéologie

## **Mandant / Maître de l'ouvrage / Organisateur**

Le présent concours de projets est organisé par le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) et par le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) en collaboration avec la direction du Service de la culture (SC).

## **Situation actuelle**

Le site des arsenaux comprend deux bâtiments ; l'arsenal cantonal et l'arsenal fédéral. L'arsenal cantonal a été mis en service en automne 1895. L'arsenal fédéral a été construit en 1936-1937. En raison des mesures de restructuration liées à l'Armée 21, l'arsenal fédéral et l'arsenal cantonal ne sont plus utilisés par l'armée suisse.

Le concept général de la future utilisation du site des arsenaux prévoit de regrouper l'ensemble des activités des Archives de l'Etat et de la Médiathèque Valais-Sion, qui sont actuellement installées sur plusieurs bâtiments répartis dans la ville de Sion, sur ce site.

L'arsenal fédéral a déjà été désaffecté en 2000 et, après une rénovation douce, mis à disposition pour les besoins de la Médiathèque Valais-Sion. L'arsenal cantonal va être libéré au printemps 2009 par les militaires et va être utilisé provisoirement, dès l'été 2009, par la Médiathèque Valais-Sion.

## **Objectif du concours**

L'objet du concours de projets consiste à rechercher des propositions concrètes et réalisables à haute valeur architecturale pour la nouvelle affectation des arsenaux en respectant la valeur des bâtiments historiques.

## **Genre de concours et procédure**

Il s'agit d'un concours de projets et d'une procédure sélective selon les articles 3.3 et 7 de la norme SIA 142, édition 1998 ; ils impliquent le respect de l'Ordonnance sur les marchés publics du 11 juin 2003. Ce concours n'est pas soumis à l'OMC.

## **Conditions du concours**

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du programme de concours, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142, édition 1998, de l'accord intercantonal sur les

marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP+OMP).

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme de concours.

Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Un concurrent ne peut présenter qu'un seul projet, sans variante.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

## **Prescriptions officielles**

Les bases du présent concours sont :

La loi concernant l'adhésion du Canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LcAIMP) du 8 mai 2003.

L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001.

L'ordonnance cantonale (OcMP) du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

## **Participants**

Le concours est ouvert aux architectes sélectionnés. 16 bureaux se sont inscrits. Le maître de l'ouvrage, sur proposition du jury, a sélectionné, parmi les 16 candidats ayant présenté un dossier de candidature, les 7 participants :

- Berclaz & Torrent, Sion et Léonard Bender, Martigny
- Boegli Kramp Architectes SA, Fribourg et D. Rosset SA, Fribourg
- Cagna + Wenger Architectes SA, Sion et B.F.I.K. Architectes hes-uts, Fribourg
- Delaloye Architectes Associés, Martigny
- dv & smfar, Sion
- Meier & Associés SA, Genève
- Vomsattel Wagner GmbH, Viège et ar-architekten GmbH, Brigue

## Jury

<b>Président</b>	Olivier Galletti	Architecte cantonal, Sion
<b>Membres</b>	Jacques Cordonier	Chef du Service de la culture, Sion
	Hans-Robert Ammann	Archiviste cantonal, Sion
	Bernard Delefortrie	Architecte, Neuchâtel
	Bernhard Furrer	Architecte, Bern
	Nathalie Luyet	Architecte de la ville de Sion
	Pierre Schweizer	Architecte, Sierre
<b>Suppléants</b>	Damian Elsig *	Directeur de la Médiathèque Valais-Sion
	Philipp Jordan *	Architecte SBMA, Sion
<b>Expert</b>	Bucher Renaud *	Conservateur des monuments SBMA, Sion
	Robert Peruzzi *	Ingénieur civil, Monthey
	<i>* sans droit de vote</i>	

## Réponses aux questions

Plusieurs questions ont été envoyées anonymement dans le délai fixé, à savoir pour le 9 janvier 2009. L'organisateur a fait part à tous les participants des questions et des réponses du jury dans le délai de réponse requis, soit le 23 janvier 2009.

## Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé en collaboration entre le SBMA et le SC. Il a porté sur les points suivants:

1. Délai du rendu
2. Documents demandés
3. Respect du périmètre
4. Respect des prescriptions officielles (règlement de construction)
5. Programme des locaux

## Remarques

*Point 1* : Tous les projets analysés dans le présent rapport sont arrivés dans les délais, soit pour le vendredi 3 avril 2009, timbre postal faisant foi.

*Point 2* : Les documents remis par les auteurs permettent l'analyse de tous les projets reçus. Dans l'ensemble, les auteurs des projets ont respecté le point 4 du règlement programme.

*Point 3* : Tous les projets respectent le périmètre défini avec leur construction.

*Point 4* : Les projets N°1 : "Quand les talons claquent, l'e sprit s'envole", N°2 : "Les intangibles" et N°4 : "LIAISON" ne respectent pas les distances minimales entre les bâtiments.

*Point 5* : Quelques interprétations ou modifications du programme ont été constatées. Elles figurent dans le rapport de l'examen préalable et ont été signalées aux membres du jury en début de jugement.

## Jugement

Le jury s'est réuni les 21 et 22 avril 2009 dans l'arsenal fédéral de Sion.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable, le jury décide d'accepter tous les projets au jugement.

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

## Valeur patrimoniale

Les bâtiments existants sur le terrain prévus pour la Médiathèque Valais-Sion et les Archives de l'Etat, l'arsenal cantonal de 1895 (Philippe de Kalbermatten) et l'arsenal fédéral de 1937, ont des valeurs historiques de diverse nature. Il s'agit de constructions de haute signification en tant que témoignages pour le développement des organisations de défense du pays sur les divers niveaux étatiques. Dans le contexte urbanistique, le terrain avec les arsenaux constitue un lieu clairement public marquant les deux rues. Enfin, les deux édifices ont une haute valeur architecturale tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Le jury a constaté que les deux bâtiments forment un ensemble qui devrait rester intact.

## Remarque générale concernant le programme

Le programme à réaliser pour la future affectation des arsenaux cantonaux et fédéraux en tant que centre culturel cantonal est particulièrement exigeant dans la mesure où il intègre les fonctionnalités

- d'une médiathèque publique contemporaine qui gère et met à disposition une grande variété de supports et de services allant du livre au poste de consultation internet en passant par le CD ou le DVD et la tâche essentielle de conseil ; cette mission exige beaucoup de souplesse dans l'organisation de l'espace et une grande capacité d'évolution et d'adaptation dans son aménagement pour répondre aux exigences d'un service en mutation ;
- d'un service d'archives (Archives de l'Etat) et de fonds patrimoniaux (Documentation valaisanne de la Médiathèque Valais-Sion) qui exigent des conditions de sécurité (climat, incendie et effraction) élevées ;
- de services de soutien et d'aide aux activités culturelles dans le cadre de la direction du Service de la culture.

Dès lors, il n'est pas étonnant, qu'au stade du concours, les concurrents aient été confrontés à la difficulté d'intégrer de manière optimale chacune de ces trois fonctionnalités : c'est ainsi que l'une ou l'autre des missions a été mieux comprise ou privilégiée. L'analyse des projets montre cependant que les deux bâtiments ont, de par leur affectation utilitaire d'origine, le potentiel de répondre à l'ensemble des fonctionnalités.

### Prise de connaissance des projets et examen préalable

### Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 7 projets proposés sont de qualité et apportent tous, à des degrés divers, une contribution aux problèmes posés.

### Critères de jugement

Les critères de jugement sont :

#### *Concept général*

- Définition et réorganisation des accès dans le site
- Intégration de la nouvelle affectation dans les arsenaux
- Synthèse entre composantes historiques et exigences de la nouvelle affectation
- Réunion des deux bâtiments pour une utilisation unitaire
- Qualité du concept et en particulier de l'idée du projet

#### *Système distributif, structurel et fonctionnel*

- Organisation correcte des différentes fonctions
- Circulations intérieures et extérieures adaptées aux besoins

#### *Qualités architecturales*

- Adéquation du projet au bâtiment existant et au thème
- Traduction du concept en une expression architecturale adéquate
- Qualité des espaces (intérieurs et extérieurs)
- Qualité du système constructif choisi, y compris les exigences parasismiques

#### *Economie du projet*

- Système constructif simple
- Respect des surfaces données dans le programme des locaux
- Rationalité de l'exploitation

### Analyse de détail des projets

#### Premier tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés, soit de conception générale ou de rapport avec le site, mais aussi dans leur organisation architecturale. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

#### *Concept général*

#### *Système distributif, structurel et fonctionnel*

Les 4 projets suivants ont été éliminés:

N°	01	Quand les talons claquent, l'esprit s'envole
N°	02	Les intangibles
N°	04	LIAISON
N°	05	Arsenal et vieilles dentelles

A l'issue de ce premier tour, le jury effectue un tour de contrôle et décide de repêcher un projet :

N°	02	Les intangibles
----	----	-----------------

### Classement et attribution des prix

#### Classement

Le jury décide de classer les 4 projets restant selon les rangs suivants:

1 <sup>er</sup>	rang	projet N°6	PLI – ZZZ
2 <sup>ème</sup>	rang	projet N°7	EMERENTIA
3 <sup>ème</sup>	rang	projet N°3	Un livre est une fenêtre par laquelle on s'évade
4 <sup>ème</sup>	rang	projet N°2	Les intangibles

#### Attribution des prix

Le Maître de l'ouvrage a prévu un montant de Fr. 5'000.- HT à titre d'indemnité distribuée à chacun des participants qui aura déposé un projet complet et conforme aux exigences de participation au concours. Le jury dispose d'un montant de Fr. 55'000.- (HT) pour l'attribution des prix et mentions, pour

éventuels achats. Il répartit ce montant de la manière suivante, sur la base de l'art. 17 de la SIA 142 :

*Prix* : L'ensemble des prix et mentions a été attribué à l'unanimité du jury.

1 <sup>er</sup> prix	projet N°6 PLI – ZZZ	Fr. 25'000.-
2 <sup>ème</sup> prix	projet N°7 EMERENTIA	Fr. 20'000.-
3 <sup>ème</sup> prix	projet N°3 Un livre et une fenêtre par laquelle on s'évade	Fr. 5'500.-
4 <sup>ème</sup> prix	projet N°2 Les intangibles	Fr. 4'500.-

### **Recommandations et conclusions du jury**

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la complexité d'une mise en forme cohérente du programme.

Le jury propose à l'unanimité de confier aux auteurs du projet "PLI - ZZZ" la poursuite des études en vue de sa réalisation. L'auteur devra prendre en compte les remarques du jury dans le développement du projet. Le jury reste à disposition du Maître d'ouvrage pour assurer un suivi ponctuel du développement du projet.

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à une meilleure compréhension de la problématique posée par le projet.

### **Exposition**

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des représentants du Maître d'ouvrage et d'une délégation du jury,

**le mardi 2 juin 2009 à 17h00  
à la Médiathèque Valais-Sion, rue du Pratifori 18**

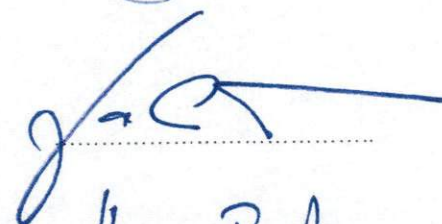
### Approbation du rapport du jury

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury d'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

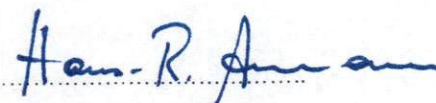
**Président :** Galletti Olivier



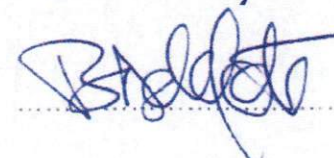
**Membres :** Cordonier Jaques



Ammann Hans-Robert



Delefortrie Bernard



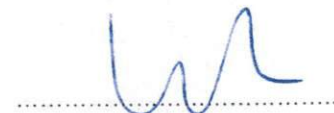
Furrer Bernhard



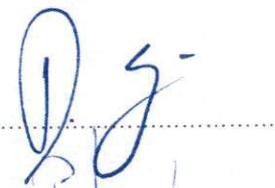
Luyet Nathalie



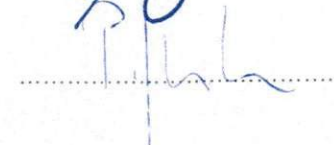
Schweizer Pierre



**Suppléants:** Elsig Damian



Jordan Philipp



**PROJET N°06**

**1er prix**

**Auteurs**

**PLI – ZZZ**

**Fr. 25'000.-**

**Meier et Associés Architectes SA, Genève**

---

Le projet propose une intégration du programme dans les bâtiments des arsenaux existants. Il complète ces volumes par une intervention clairement contemporaine entre ceux-ci, assurant les circulations verticales et les liaisons horizontales. Ce volume redéfinit l'affectation et la qualité spatiale de l'espace extérieur entre les arsenaux, la salle de conférence prend place dans son sous-sol.

La proposition réorganise les extérieurs de manière subtile en clarifiant les accès avec une entrée principale sur la rue de Lausanne, une entrée livraison au sud-ouest et une entrée personnel au sud-est.

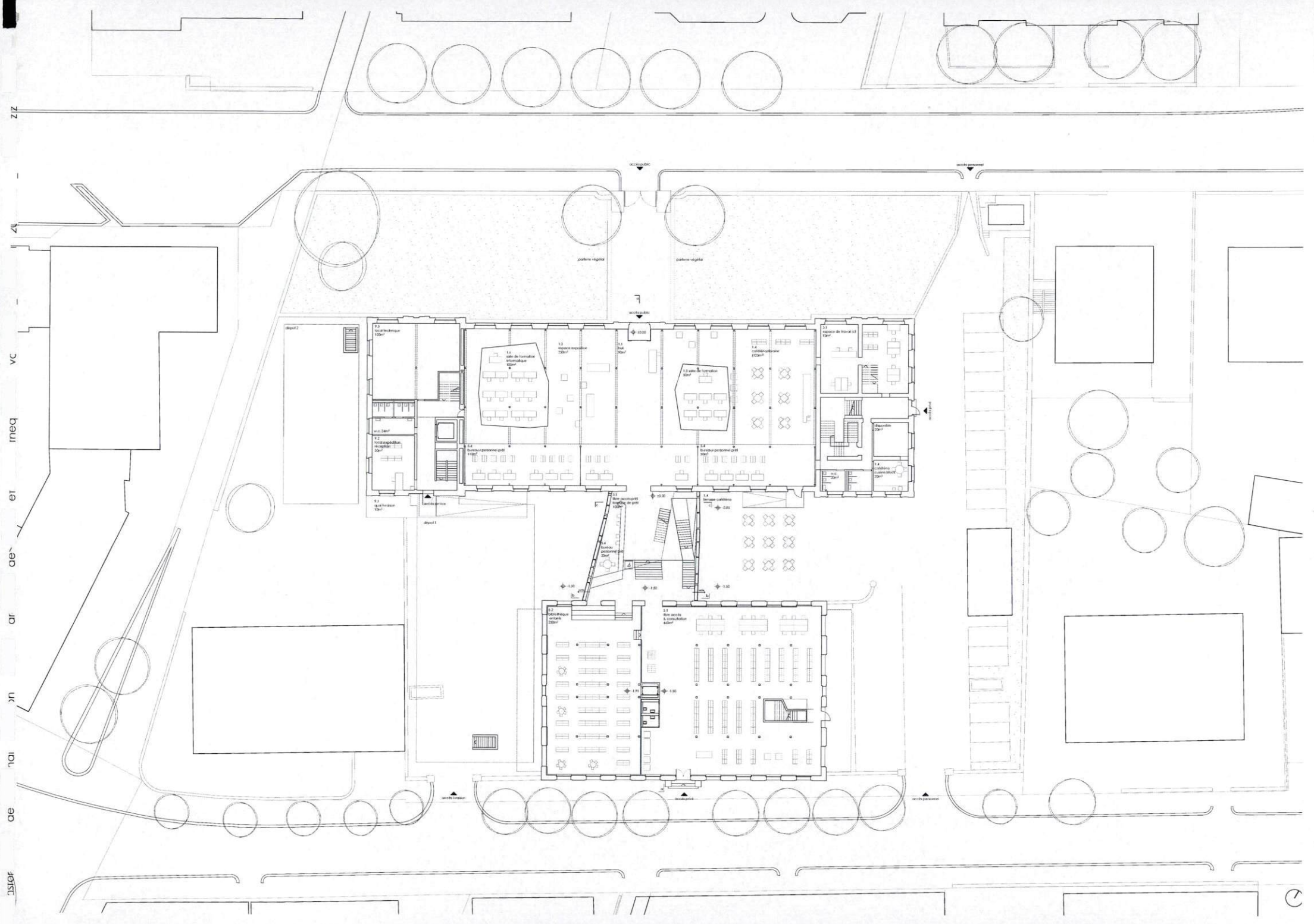
Le projet s'appuie sur le caractère des lieux et leur histoire (polyvalence des espaces, rigueur constructive et structurelle, liberté des plateaux) pour proposer une organisation du programme en adéquation avec la vision d'une médiathèque du XXI<sup>e</sup> siècle : un lieu d'échanges et de culture ouvert en permanente mutation. L'intervention contemporaine se concentre avec une grande économie de moyen sur la mise en œuvre d'un « bâtiment-lien » entre les 2 arsenaux. Ainsi, la juxtaposition de deux entités indépendantes est transformée en un tout cohérent formé de trois éléments.

Le principe d'organisation général et les choix distributifs sont bons. Le dispositif d'accueil est fonctionnel et attractif. De plus, il assure l'accès aux espaces accessibles en dehors de l'ouverture publique usuelle. Le déploiement du programme des espaces publics de la Médiathèque est rigoureux, ouvert et fonctionnel, il favorise un grand potentiel d'évolution dans l'aménagement et les modifications qui affecteront ses fonctions. Toutefois, un réglage de l'organisation des fonctions devra se faire dans le détail, en particulier pour les locaux des Archives de l'Etat et de la Documentation valaisanne de la Médiathèque Valais-Sion afin d'améliorer leur niveau de fonctionnalité et de sécurité ainsi que celui du flux des documents vers les dépôts. La distribution des espaces administratifs entre les différentes fonctions est également à préciser.

Le projet propose une attitude claire par la mise en valeur des qualités architecturales des bâtiments existants et la proposition d'interventions résolument contemporaines en relation avec les exigences de la nouvelle affectation du complexe. Une attention particulière a mis en évidence la qualité des systèmes structurels existants. Les principes de cloisonnements intérieurs sont limités au strict minimum, leur traitement et leurs positions devront entrer en dialogue avec les structures porteuses.

Le « bâtiment-lien » illustre avec à-propos la volonté de contemporanéité d'une intervention qui propose de manière pertinente les principes architecturaux et distributifs de base : une enveloppe unitaire et essentiellement fermée,

l'affectation précise de lien distributif au nouveau volume. Elle devra toutefois être développée et contrôlée tant du point de vue la volumétrie que de sa structure et de sa matérialisation. Une réflexion globale structurelle est proposée pour répondre principalement aux nouvelles normes antisismiques. Le nouveau « bâtiment-lien » devra participer au renforcement antisismique des deux bâtiments existants. Cette solution permettra de limiter au maximum les interventions intérieures dans les deux arsenaux. Le parti retenu propose de limiter les interventions dans les volumes existants, l'effort d'intervention se concentrant sur la réalisation du « bâtiment-lien ». Une simplification dans les mesures structurelles à prendre semble possible. Les surfaces proposées sont légèrement inférieures à la demande du programme. Moyennant une réorganisation des locaux liés aux Archives de l'Etat, la rationalité générale d'exploitation est bonne. La volonté de limiter les interventions à la mise en conformité aux exigences de la nouvelle affectation tout en cherchant à maintenir le maximum de substance est cohérente avec la proposition de laisser visible une nouvelle couche d'installations techniques. Ces principes ainsi que l'utilisation rationnelle et judicieuse des espaces existants participent à l'économie générale du projet. Ils devront être maintenus tout au long de son développement.



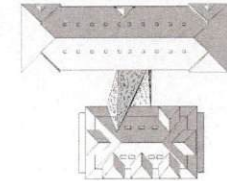




### Rapport au patrimoine

Le projet de la nouvelle médiathèque de Sion engage dans sa démarche projectuelle un rapport très fort au patrimoine architectural. Les qualités de l'ancien arsenal cantonal, qui ne sont plus à souligner ici, doivent être mises en valeur au maximum. De l'autre côté, le bâtiment de l'arsenal fédéral a fait l'objet d'une rénovation légère à l'intérieur, les façades restant à traiter. Face à la nouvelle affectation de deux bâtiments et la volonté de l'Etat du Valais de créer un véritable centre dédié à la culture sur le site des arsenaux, le parti adopté s'articule sur deux axes : un fonctionnel et l'autre de représentation. Tout d'abord, il est apparu primordial de réunir les deux édifices pour former un ensemble soudé, un seul espace fonctionnel. Dans cette optique, les circulations verticales et les connexions horizontales sont concentrées dans l'extension liant ainsi les deux bâtiments existants comme des plateaux vides pour accueillir la nouvelle affectation. Le deuxième axe du projet a été de profiter de cette intervention nécessaire pour donner à l'ensemble des arsenaux une identité capable de véhiculer la nouvelle importance de cet ensemble dans la ville de Sion et dans le canton du Valais.

Le principe d'intervention se base sur l'article 10 de la "Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques" adoptée par l'ICOMOS, en octobre 1987, qui stipule : "Au cas où il serait nécessaire d'effectuer des transformations d'immeubles ou d'en construire des nouveaux, toute adjonction devra respecter l'organisation spatiale existante, notamment son parcelaire et son échelle, ainsi que l'importance de la qualité et la valeur d'ensemble des constructions existantes. L'introduction d'éléments de caractère contemporain, sous réserve de ne pas nuire à l'harmonie de l'ensemble, peut contribuer à son enrichissement".



### Aménagements extérieurs

En rappel au caractère traditionnellement paysager de cette partie de la ville, un parvis d'entrée végétalisée par la plantation d'un parterre à dominance de graminées vient entourer le socle en granite de l'arsenal cantonal d'un nouveau sol végétal éclairant au vent. Ce nouveau sol "naturel" et la restauration du portail permettront de requadrifier l'entrée publique principale sur le site. A l'ouest, l'extension construite dans les années 1930 est démolie tandis que dessous, un nouveau dépôt est construit. Sur la partie est, entre les deux accès piéton et pour véhicules, une quinzaime de places de stationnement est aménagée pour le personnel tandis qu'on trouvera au sud-ouest un nouvel accès de service en connexion avec les deux dépôts souterrains et les locaux techniques (livraison matériel médiatique). Finalement, entre les deux bâtiments, une terrasse abritée en liaison avec la cafétéria est installée.

### Arsenal cantonal

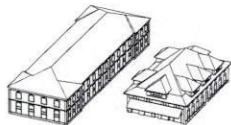
L'espace majeur central est restitué dans son caractère d'origine, à savoir une grande salle multifonctionnelle de 5.40 de hauteur avec la mezzanine côté sud. C'est dans cet espace que se trouvent l'accueil, la cafétéria et les quelques lieux de formation placés dans des objets translucides à l'intérieur de cette grande salle "hypostyle". Les portes existantes côté nord sont remplacées par des grands vitrages, baignant de lumière cet espace retrouvant des proportions que le temps lui avait enlevé.

En surplomb, la mezzanine est dévolue à la consultation des périodiques et à des box de travail. A l'étage, en fonction des problèmes statiques, les deux murs qui étaient mis en place pour former un couloir sont remplacés par une colonne dont la disposition permet de reprendre l'ensemble des charges. Cette intervention modifie la typologie originale en créant une grande salle libre de partions adaptée à la nouvelle fonction de la médiathèque. Enfin, à l'intérieur de la magnifique charpente existante, l'espace de la toiture est considéré comme un grand atelier dans lequel on trouvera des sous-espaces pour le travail des archivistes. Cette disposition devrait permettre une lecture de l'espace dans son entièreté qui est la qualité principale de l'objet.

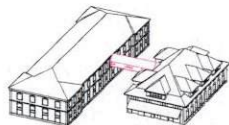
### Arsenal fédéral

Ce bâtiment a été transformé de manière simple et à peu de temps. L'idée est d'intervenir le moins possible aux espaces intérieurs en travaillant uniquement sur la disposition du mobilier pour faire des étages de ce bâtiment des grands plateaux pouvant accueillir la nouvelle affectation. On trouvera au rez-de-chaussée les espaces de la bibliothèque des enfants et le début des espaces du libre accès qui se poursuit au deuxième, et des archives et au dernier étage l'administration. Les escaliers en bois actuels sont remplacés par un escalier de secours conforme aux normes. Les façades seront restaurées dans l'esprit du bâtiment. Une aménagement de l'isolation sera faite par les verres, et un éventuel doublage intérieur, pour autant que l'analyse du point de rosée le permette.

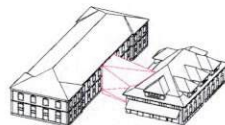
### étapes historiques sur le site des arsenaux



1895, construction de l'arsenal cantonal  
1917, construction de l'arsenal fédéral



années 30, création d'une liaison entre les deux arsenaux

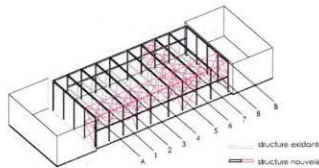


2007, changement d'affectation des arsenaux et unification des deux bâtiments par un nouveau bâtiment lien

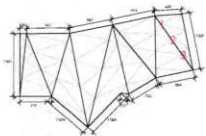
### mesures structurelles sur l'Arsenal cantonal

L'Arsenal cantonal pose des problèmes de structure en regard de la nouvelle norme SIA sur les mesures sismiques. Les murs en moellons ne peuvent assurer la transmission des charges aux fondations. Le concept de renforcement de la structure propose donc de rendre indépendantes les structures portantes des planchers, de celles des murs de façade. Il s'agira donc de créer une "boîte dans la boîte" dans le corps central du bâtiment en reprenant certains éléments existants pour les prolonger dans un nouvel équilibre statique, à savoir :

1. la mise en place de profils en "H" le long des façades en pierre sur les axes structurels existants (1 à 8) et le dédoublement avec les mêmes profils le long des murs de séparation entre corps central et ailes (A et B) ;
2. le renforcement de deux axes structurel ou plafond (report du contreventement) ;
3. la mise en place de quatre contreventements par crois de Saint-André dans le sens vertical ;
4. la mise en place de contreventements horizontaux dissimulés dans les faux plafonds ;
5. la démolition des deux murs porteurs de l'étage et leur remplacement par une rangée de colonnes rondes avec des profils HEA dans le sens nord-sud ;
6. la mise en place de renforts, dans les épaisseurs des planchers de 1er et des combles, agissant comme des diaphragmes capables de reprendre des charges horizontales ;
7. le renforcement général des structures pour augmenter la capacité portante jusqu'à 7.5KN/m<sup>2</sup> (charge standard pour une bibliothèque)



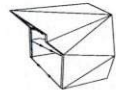
### structure bâtiment de liaison



"déploié" de la structure



chemins des forces en compression dans les poutres de bord et en traction/compression dans les boîtes intérieures



le contreventement transversal est assuré par des cadres rigides de bord et les dalles ; le contreventement longitudinal par les triangles aux-mêmes

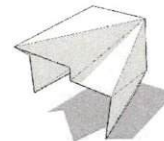
### Bâtiment de liaison

Il s'agit ici d'un élément très contemporain qui vient dont la géométrie lui permet de se connecter à la lucarne nord-ouest du bâtiment de l'arsenal fédéral pour ensuite se déformer de telle manière à retrouver l'axialité de l'arsenal cantonal. Composé d'éléments en bois et des triangulations, ce volume se veut le lieu de tous les passages, de tous les regards et de la collectivité. On y accède par le rez-de-chaussée de l'arsenal cantonal et on y trouve la banque de prêt, qui contrôle et qui donne accès à l'ensemble de la médiathèque répartie entre les deux bâtiments. De ce lieu, les regards, accompagnés par la lumière naturelle, peut suivre les escaliers qui d'une part montent dans les étages et d'autre part descendent au niveau inférieur dans la salle de conférence située en prolongation des dépôts récemment terminés.

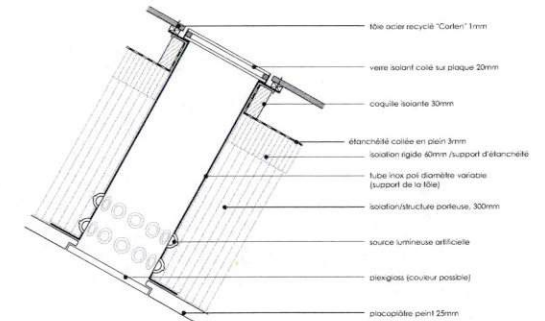
Structurellement, le projet est composé de triangles auto-portants, qui sont indépendants des deux bâtiments historiques. Les éléments sont conçus en acier à la fois pour la finesse des sections, et pour l'utilisation d'un matériau recyclé à plus de 50% aujourd'hui.

Il s'agit d'une "boîte à lumière", percée de hublots et de multiples petits trous circulaires, dont la mise en oeuvre est simple (voir le détail). L'apport de lumière naturelle et artificielle provient de la même source, faisant ici allusion aux travaux d'Alvarro Alti.

A un intérieur très lumineux et abstrait, par l'utilisation de surfaces blanches, répond une façade en panneaux d'acier "Corten" ou similaire. La couleur brun-orangé de cette surface répond aux tons de briques et de tuiles, ou de crépi et de pierre naturelle, que l'on peut observer sur la substance historique du lieu.



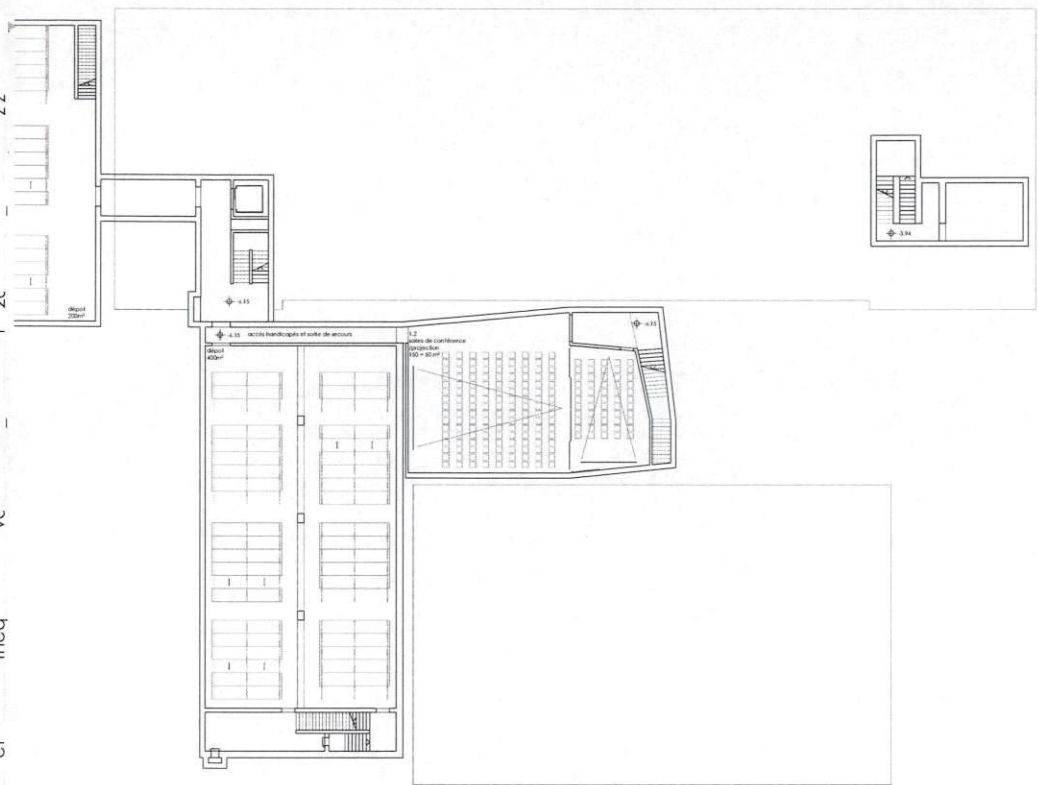
pié-déploié de l'embase



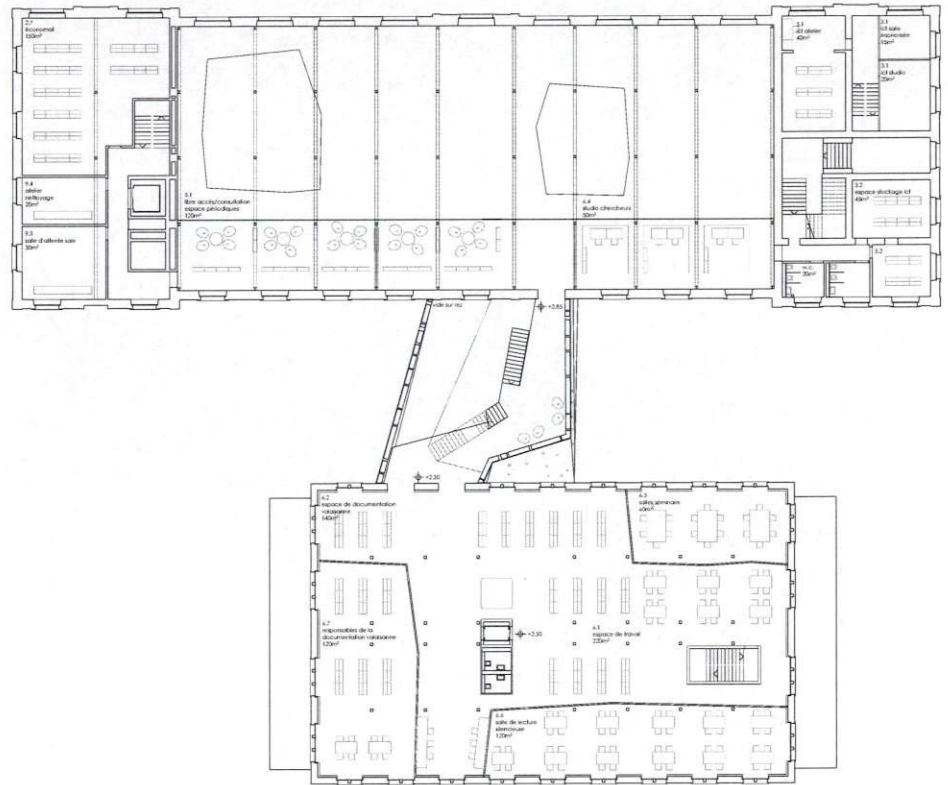
détail enveloppe 1\_5



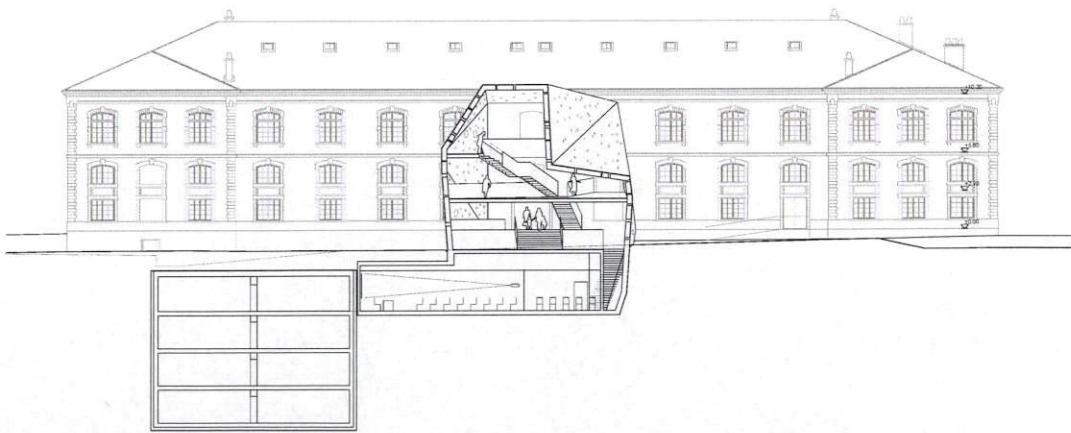
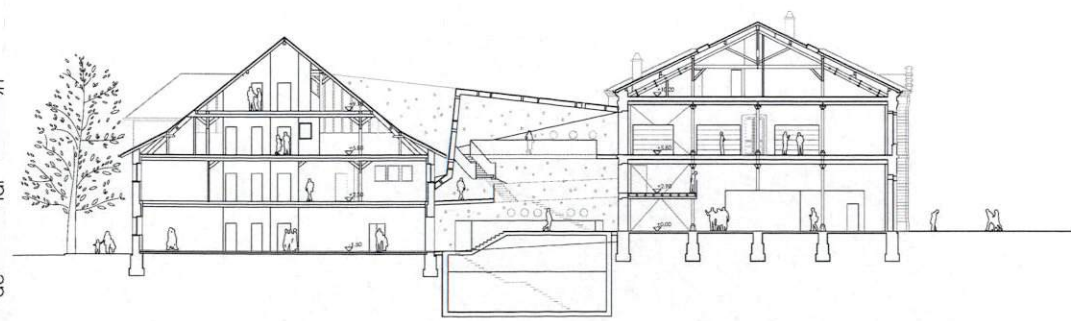
ZZ  
ZL  
VC  
ineq  
er  
oe  
ar  
in  
rai  
oe  
istor



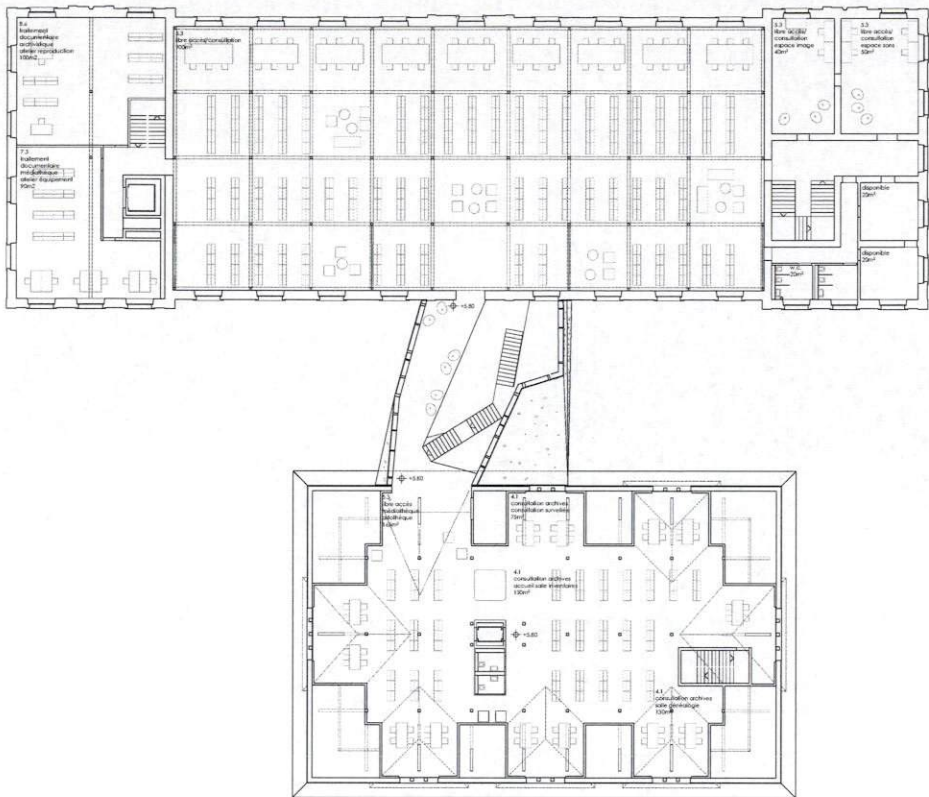
plan niveau sous-sol 1\_200



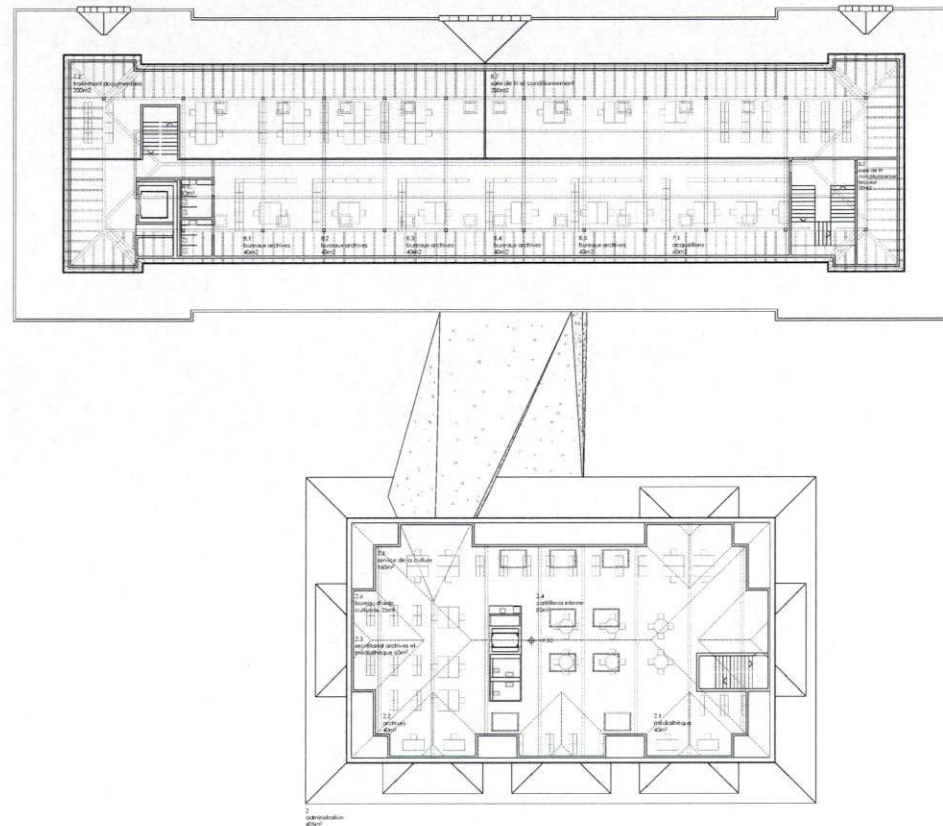
plan niveau mezzanine 1\_200



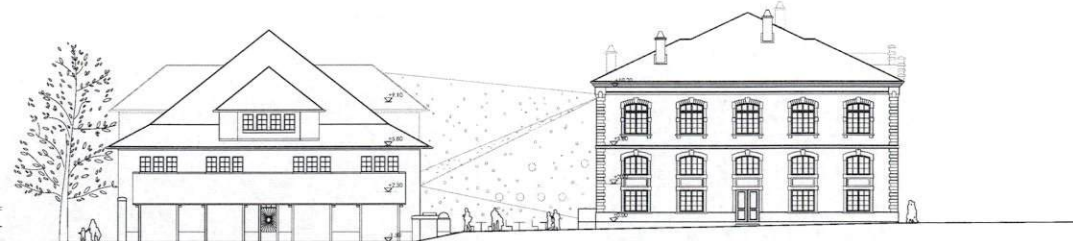
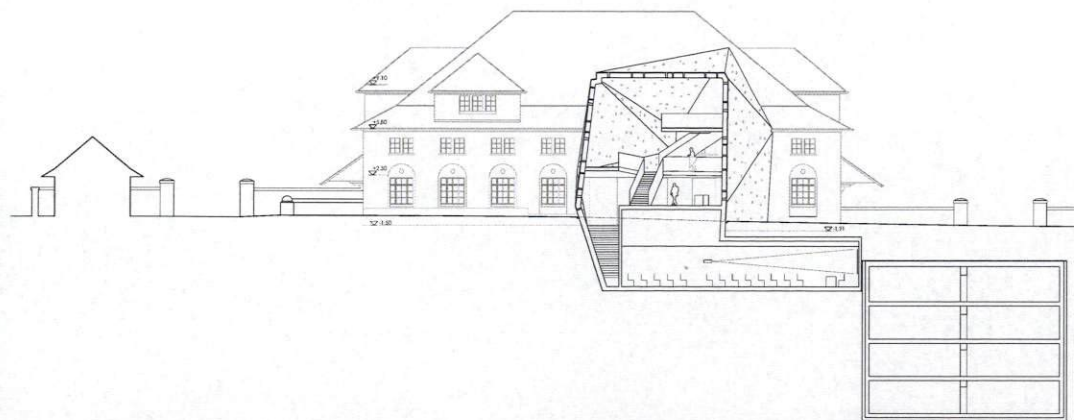
ZZ  
ZL  
VC  
MEC  
ET  
OE  
AR  
JN  
NAI  
OE  
NISTOR



plan niveau l 1\_200



plan niveau combles 1\_200



**PROJET N°07****2<sup>ème</sup> prix****Auteurs****EMERENTIA****Fr. 20'000.-****Léonard Bender, Martigny****Berclaz-Torrent, Sion**

L'auteur renonce à un volume supplémentaire et tente d'organiser l'ensemble du programme prévu dans les bâtiments existants ; seule la salle de conférence est mise dans un nouveau souterrain. L'intention de travailler avec l'existant sans ajouts majeurs donne une grande force à ce projet. La liaison entre les deux arsenaux se fait avec la passerelle existante et un nouveau passage niveau mezzanine.

Les alentours des arsenaux sont aménagés en parc public arborisé contenu dans la clôture de murs existants, sans que le projet indique comment ce but pourrait être réalisé ; la rangée d'arbres le long de la rue de Lausanne ne paraît pas adéquate. Les accès aux bâtiments se font correctement dans les axes des édifices, qui signalent architecturalement les entrées.

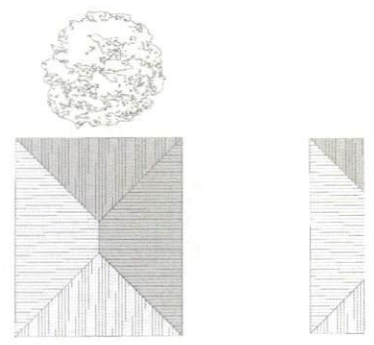
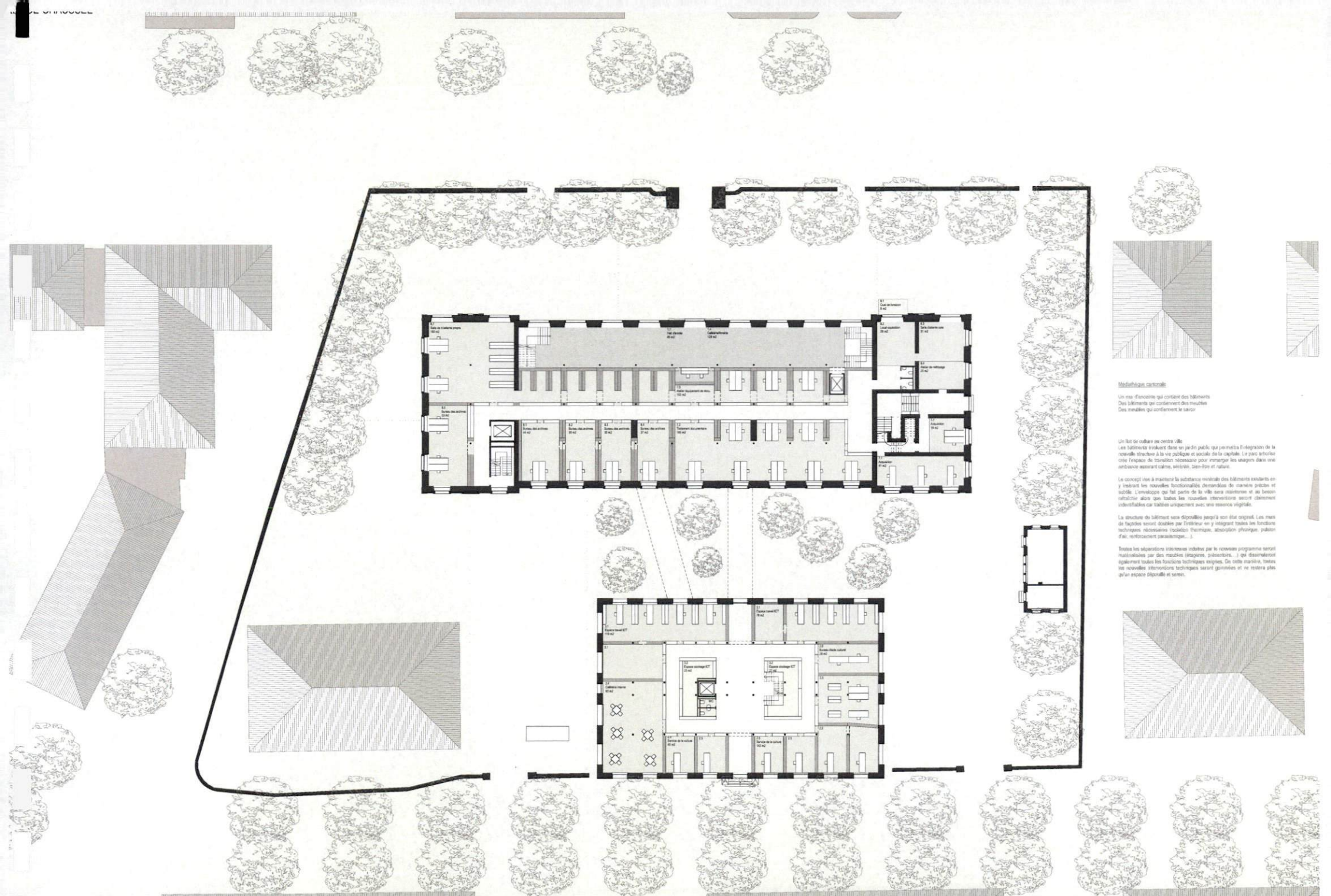
La structure de l'arsenal cantonal est maintenue. Les locaux requis y sont intégrés de manière précise. Pourtant, les surfaces demandées impliquent une grande densité de l'occupation qui laisse peu de flexibilité pour l'avenir. D'autre part, la distribution verticale n'est pas convaincante : l'emplacement des escaliers et de l'ascenseur paraît casuel et n'assure pas une orientation facile, pourtant indispensable dans un lieu public. La distribution générale des fonctions est claire. Le programme des Archives de l'Etat et des espaces de travail de la Médiathèque Valais-Sion est mis en œuvre avec efficacité du point de vue de la sécurité des accès aux dépôts de documents ; par contre, le traitement proposé pour les espaces de libre accès ne correspond pas au besoin fondamental de flexibilité d'une médiathèque contemporaine. L'arsenal fédéral est réduit à sa construction primaire, deux nouveaux noyaux de liaison verticale sont introduits. Les escaliers historiques sont ainsi éliminés.

Une idée porteuse du projet est l'introduction de « meubles » pour la médiathèque, meubles qui intègrent toutes les installations techniques et qui sont installés de manière fixe. Dans la situation de la nouvelle mezzanine sur étage 1, cette idée amène à un espace de qualité, les hauteurs réduites ne posant pas problèmes. Pourtant, cette solution ne permet pas la flexibilité requise pour l'utilisation prévue, elle conduit à des parcours compliqués pour les utilisateurs et suit une typologie correspondant plus à une bibliothèque universitaire aux espaces définis une fois pour toutes, qu'à une médiathèque devant s'adapter en permanence aux nouvelles demandes.

De manière générale, la qualité des espaces est bonne, néanmoins, certains espaces trop densifiés ne tiennent pas compte de la spatialité de l'arsenal cantonal. Le programme sature les lieux, alors qu'une médiathèque est un organisme évolutif qui nécessite une grande liberté spatiale. Ce principe d'espaces ouverts correspond d'ailleurs au caractère initial des deux arsenaux. De manière similaire, le jury met en doute le souci de perfection qui conduit à cacher toute installation technique dans le cadre d'un bâtiment historique quasi industriel.

Les choix structurels sont corrects. Pour l'arsenal cantonal, un renforcement parasismique est prévu (il devrait néanmoins être complété). La solution d'un sous-sol pour la salle des conférences conduit à une situation statique difficile (à cheval sous les fondations du bâtiment existant).

Le projet offre un concept clair. Il présente l'avantage de maintenir au maximum les bâtiments historiques. Toutefois, ce choix n'offre pas la flexibilité nécessaire au nouveau programme, aussi bien pour l'usage immédiat que pour le futur.



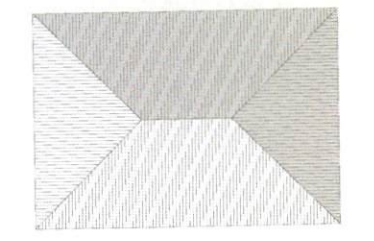
**Méthodologie conceptuelle**  
 Un mix d'ouvrages qui contiendrait des bâtiments  
 Des bâtiments qui contiennent des meubles  
 Des meubles qui contiennent le savoir

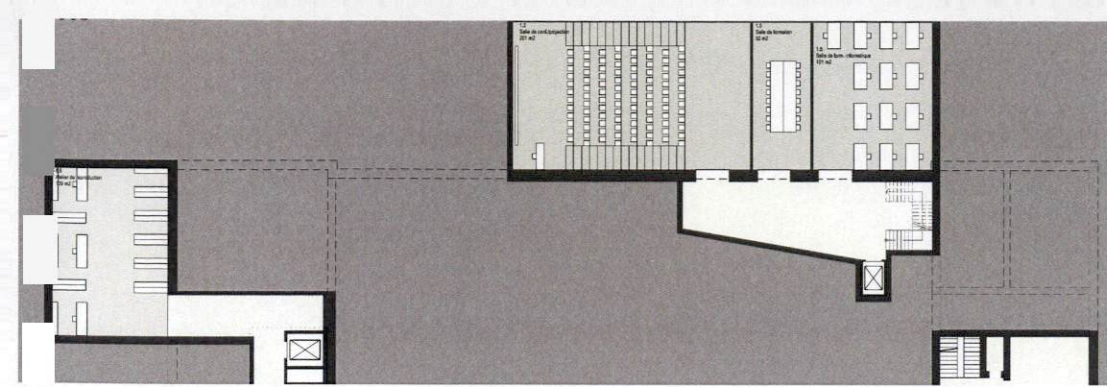
**Un lieu de culture au centre-ville**  
 Les bâtiments existent dans un jardin public, qui permettra l'intégration de la  
 nouvelle structure à la vie publique et sociale de la capitale. Le parc accueillera  
 une frange de transition nécessaire pour éponger les sauts dans une  
 ambiance assurant calme, sérénité, bien-être et nature.

Le concept vise à maintenir la substance matérielle des bâtiments existants en  
 y intégrant les nouvelles fonctionnalités demandées de manière précise et  
 soignée. L'architecture qui fait partie de la ville sera maintenue et sa beauté  
 restaurée alors que toutes les nouvelles interventions seront clairement  
 identifiables car traitées uniquement avec une essence végétale.

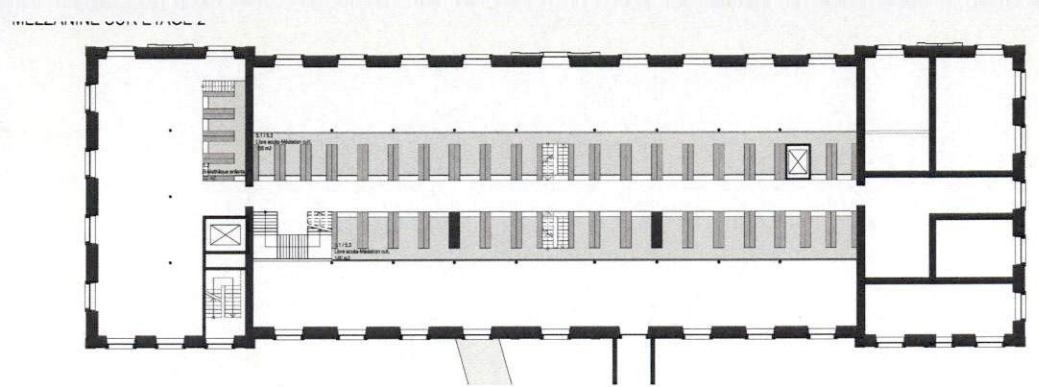
La structure de bâtiment sera démolie jusqu'à son élé principal. Les murs  
 de façade seront doublés par l'extérieur en y intégrant toutes les fonctions  
 techniques nécessaires (isolation thermique, absorption phonique, pollution  
 d'air, renforcement paraséismique...)

Toutes les séparations intérieures indiquées par le nouveau programme seront  
 réalisées par des modules (étrépinges, séparateurs...) qui dissimuleront  
 également toutes les fonctions techniques exigées. De cette manière, toutes  
 les nouvelles interventions techniques seront gommées et ne restera plus  
 qu'un espace agréable et serein.

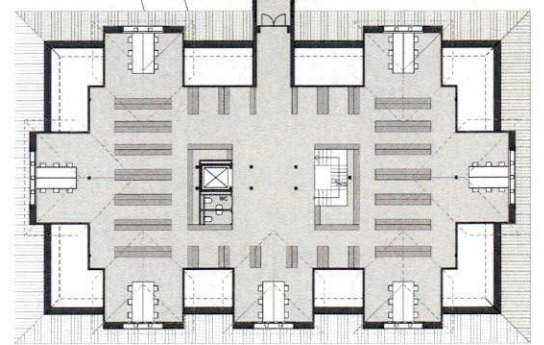
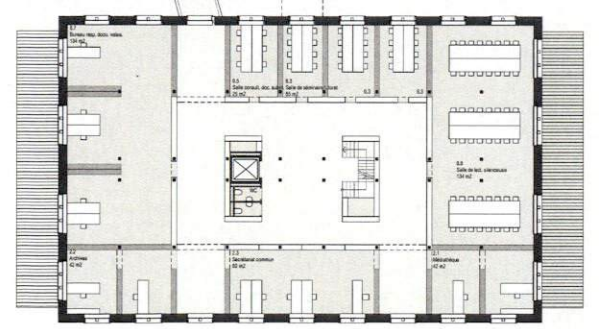
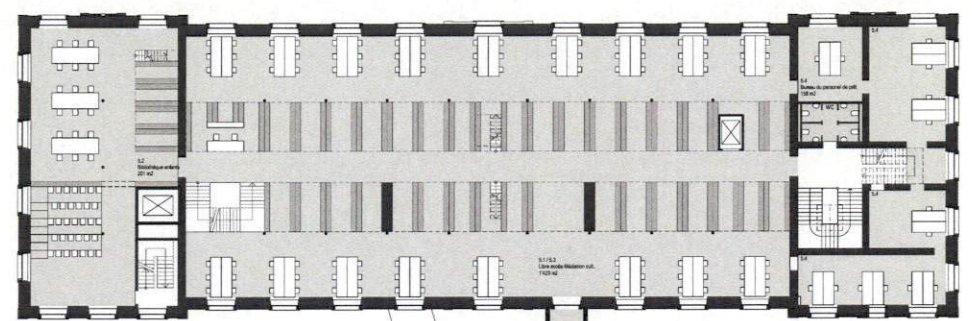
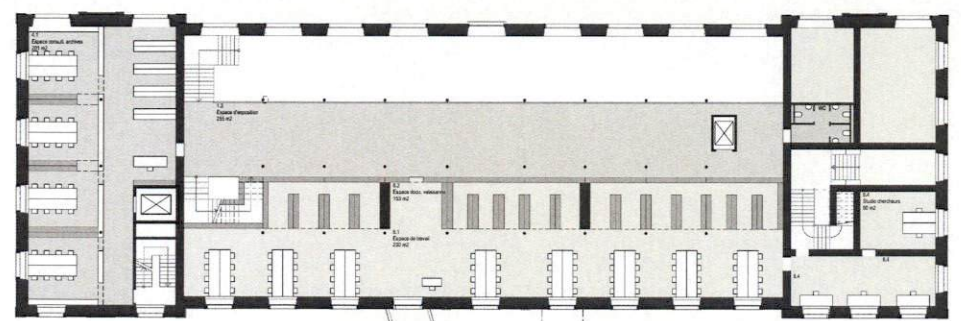




TAGE 1

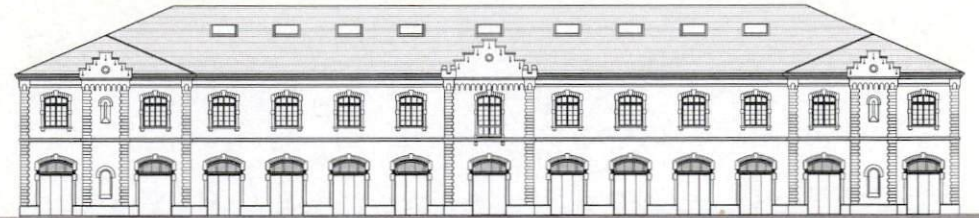


ETAGE 2



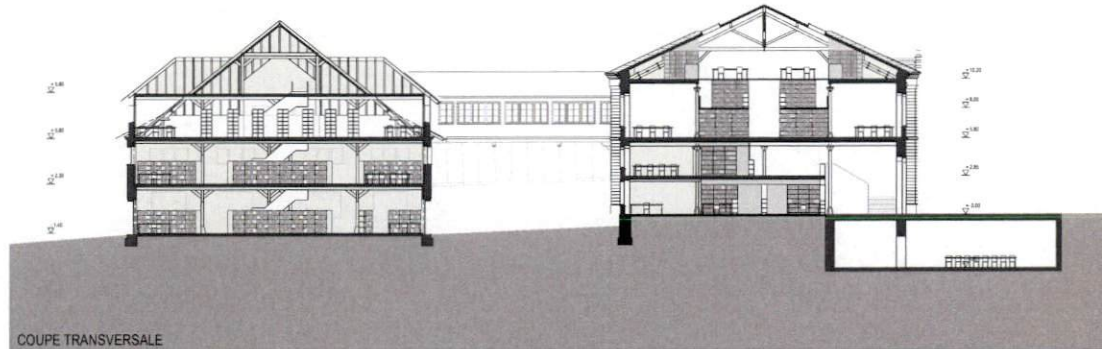
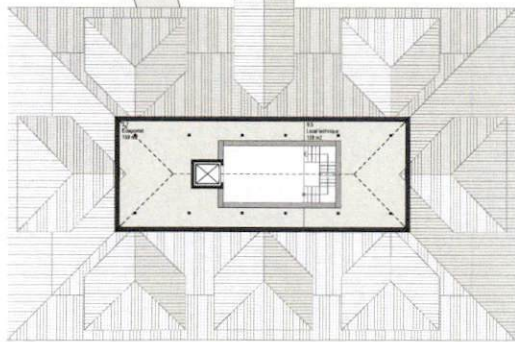
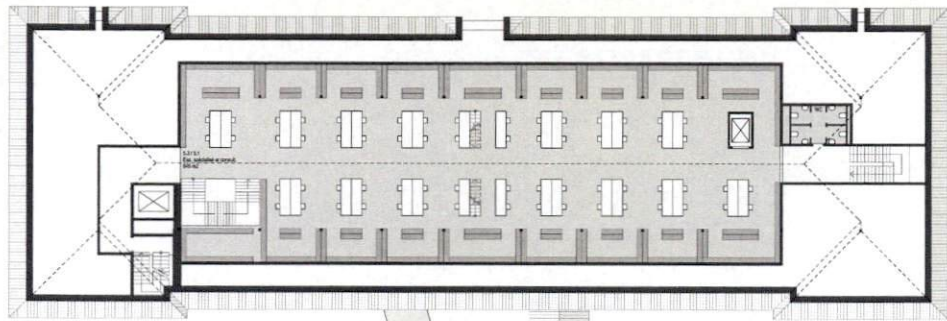


DESUR LES PASSERELLES

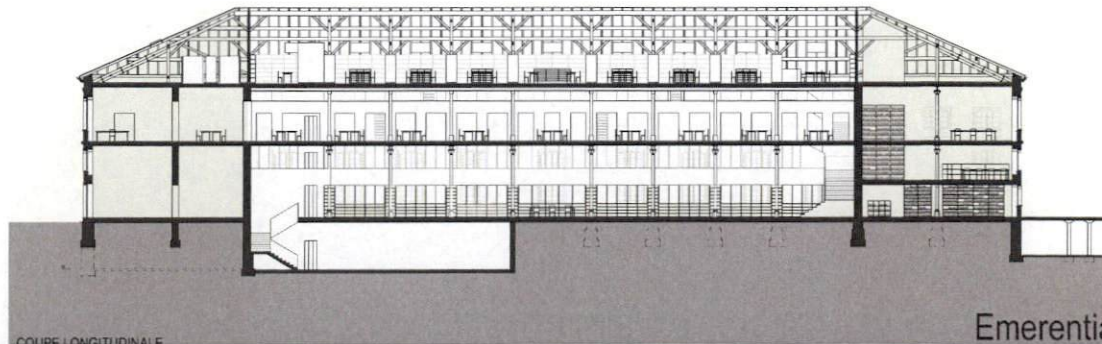


FACADE NORD - ENTREE PUBLIQUE

COMBLES

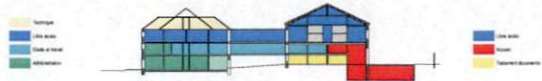


COUPE TRANSVERSALE

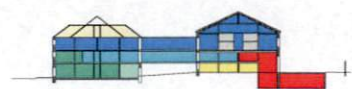


COUPE LONGITUDINALE

Emerentia

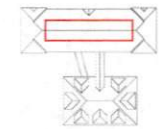
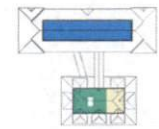


coupe transversale



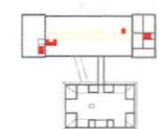
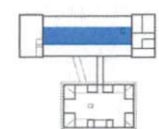
coupe transversale

combles



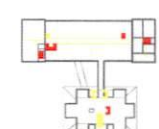
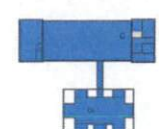
combles

mezzanine



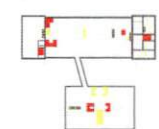
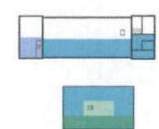
mezzanine

étage 2



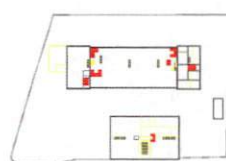
étage 2

étage 1



étage 1

rez-de-chaussée



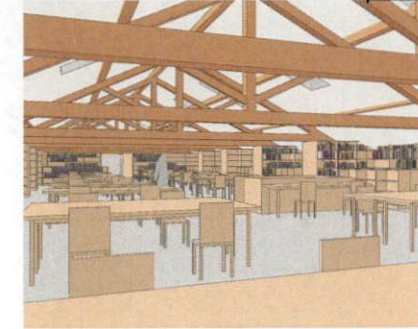
rez-de-chaussée

sous-sol



sous-sol

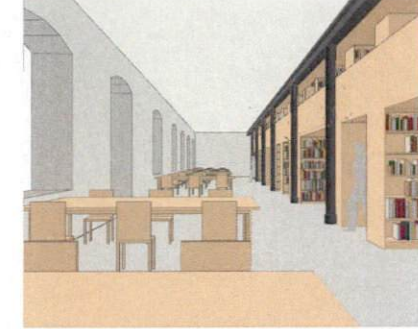
combles



mezzanine



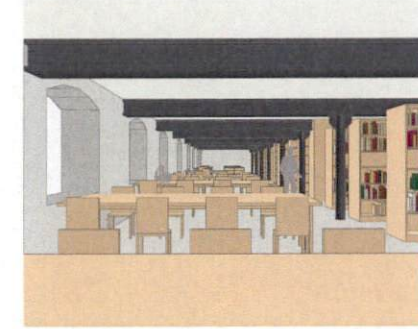
salle de lecture



distribution salle de lecture



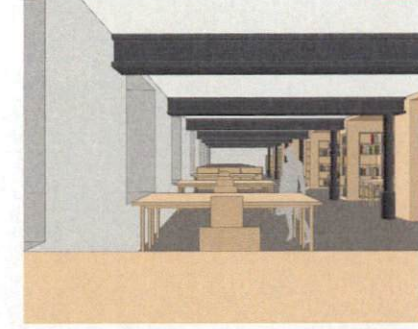
salle de travail



exposition



traitement des documents



accueil - cafétéria





**PROJET N°03**  
**3<sup>ème</sup> prix**  
**Auteurs**

**Un livre et une fenêtre par laquelle on s'évade**  
**Fr. 5'500.-**  
**Savioz Fabrizzi architectes, Sion**  
**dv architectes & associés, Sion**

---

Le projet reconnaît la grande valeur patrimoniale de l'arsenal cantonal. Il met en évidence la nouvelle fonction culturelle du site en proposant son maintien comme symbole du nouveau pôle culturel. La suppression de l'arsenal fédéral permet d'offrir une « esplanade de la connaissance » qui met en valeur le bâtiment maintenu, et sous laquelle une construction travaillée comme un socle perforé abrite la quasi totalité du libre accès de la Médiathèque Valais-Sion. Le projet propose la construction, en 2 étapes, de « silos » de stockage en sous-sol, au nord et au sud de l'arsenal cantonal. Le programme est réparti dans l'arsenal cantonal, installant le programme public au rez-de-chaussée et sur la mezzanine et concentrant le programme privé à usage de l'administration au 2<sup>ème</sup> étage et au comble.

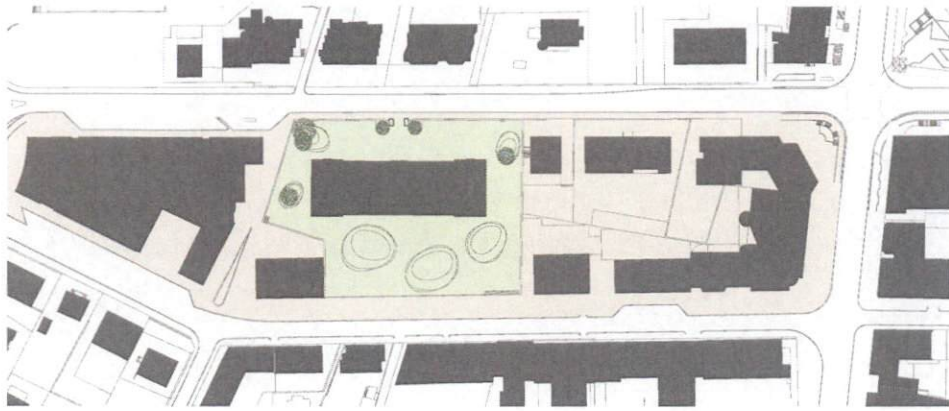
Le parti proposé redéfinit fondamentalement le rapport du site à la rue de Pratifori. La démolition de l'arsenal fédéral laisse un vide important sur la rue. Seul le mur d'enceinte est maintenu et reconstruit, de façon à servir de socle au bâtiment de l'arsenal cantonal et de soutènement à l'esplanade. Le projet n'offre que peu d'information sur les conséquences de cette suppression et la question de celle-ci en matière d'urbanisme.

La suppression de l'arsenal fédéral et la création de l'esplanade mettent en évidence, de façon monumentale, la façade sud de l'arsenal cantonal. Cette vision emphatique ne correspond pas au caractère de cette façade. Le jury n'est pas convaincu par cette mise en scène tant du point de vue urbain qu'architectural.

Le jury relève la qualité architecturale de l'organisation des espaces. Le programme est déployé de manière rigoureuse et fonctionnelle en particulier pour les espaces publics de la Médiathèque Valais-Sion. L'intégration des espaces publics des Archives de l'Etat dans la zone administrative ne favorisera pas l'accès des usagers de cette institution. Il déplore par contre le manque d'information sur les systèmes constructifs et la prise en compte des mesures parasismiques, en particulier pour la nouvelle construction.

Le jury souligne l'utilisation rationnelle et judicieuse de l'espace existant comme étant économique ; par contre, les constructions en sous-sol, avec reprise en sous-œuvre, seraient délicates et onéreuses.

"un livre est une fenêtre par laquelle on s'évade"  
*julien green*



situation 1/1000

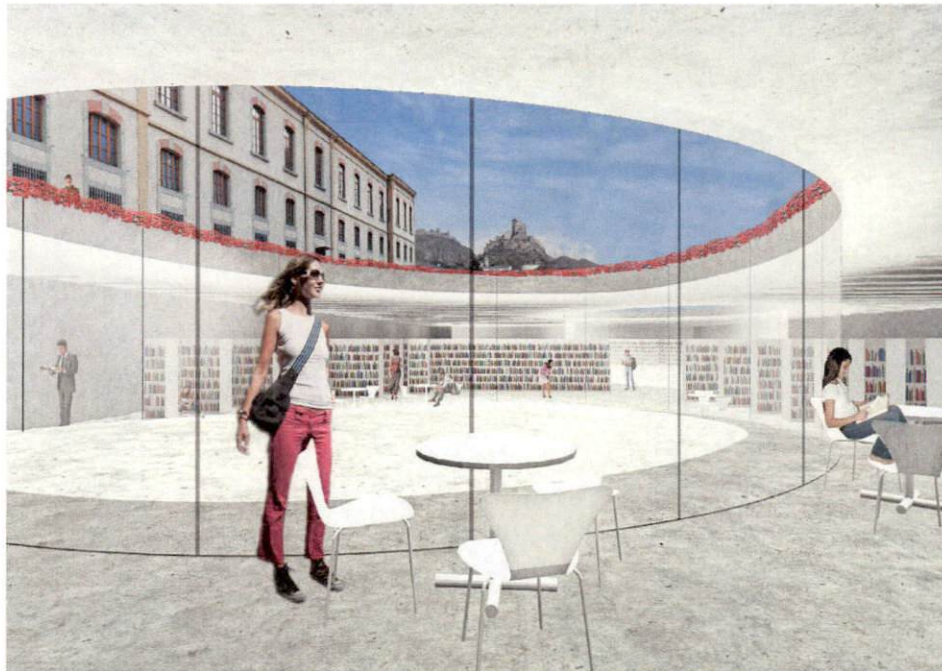
étapes de réalisation

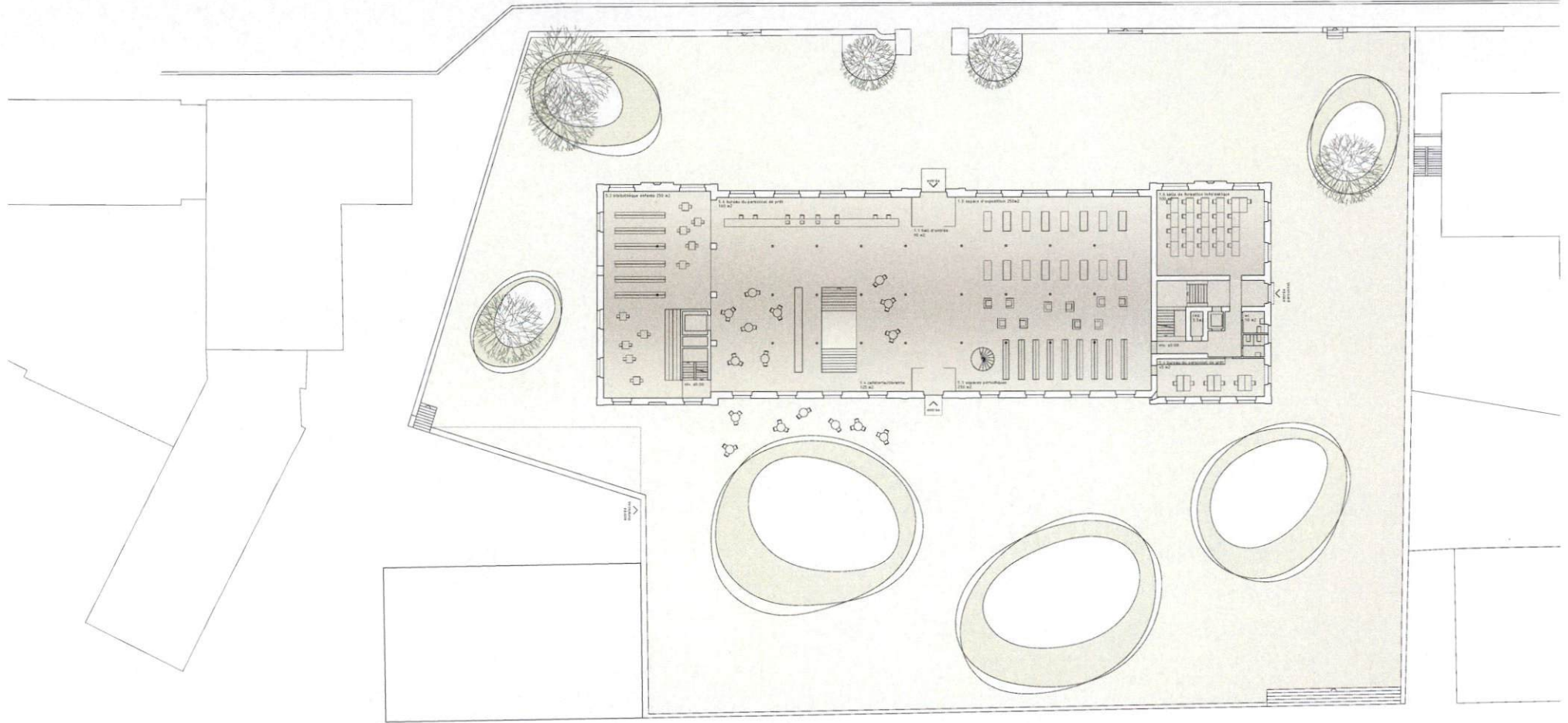


implantation du nouveau silo

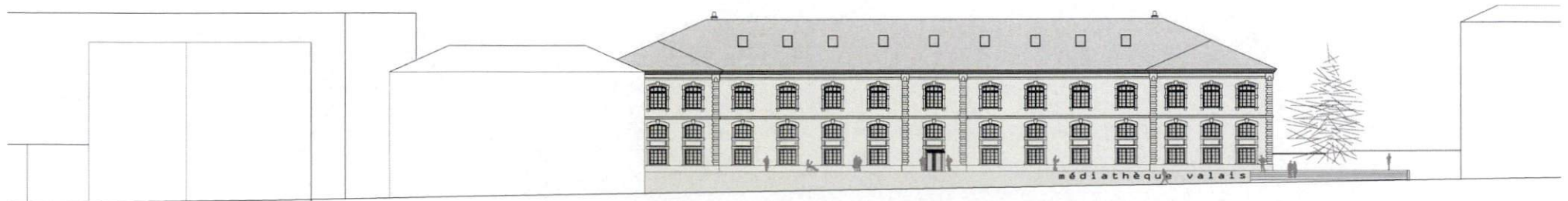


fonctions

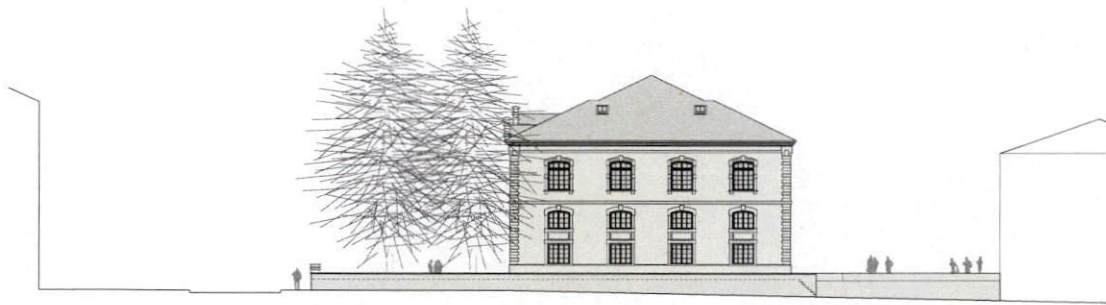




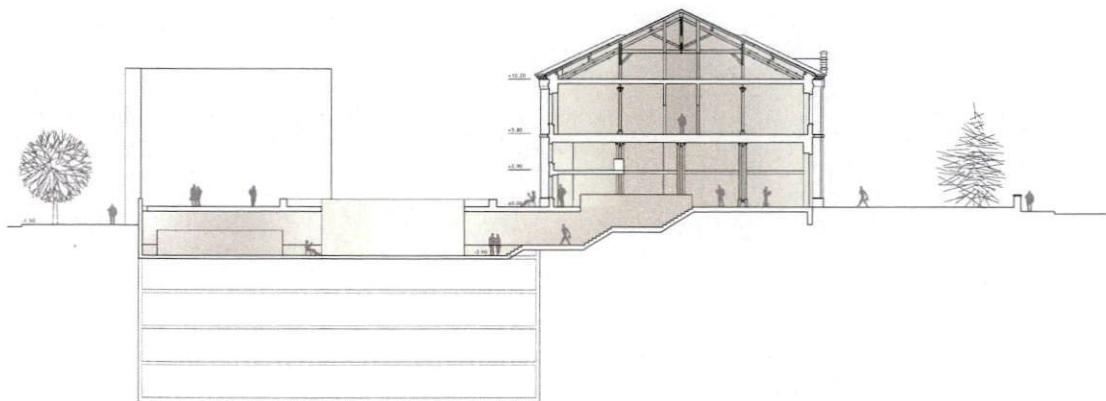
rez-de-chaussée 1/200



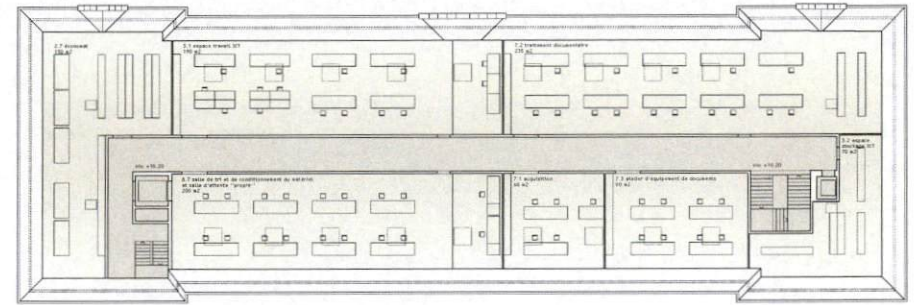
façade sud 1/200



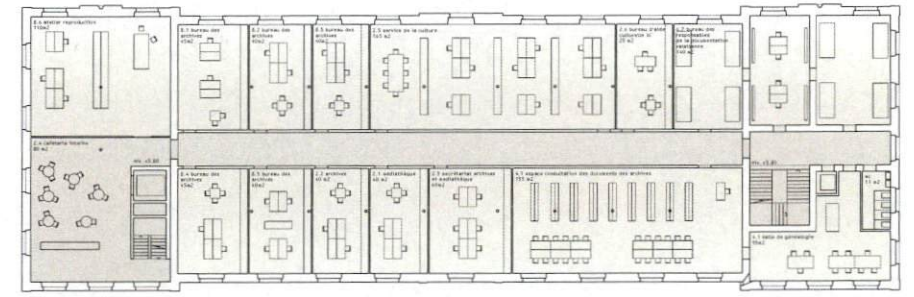
façade ouest 1/200



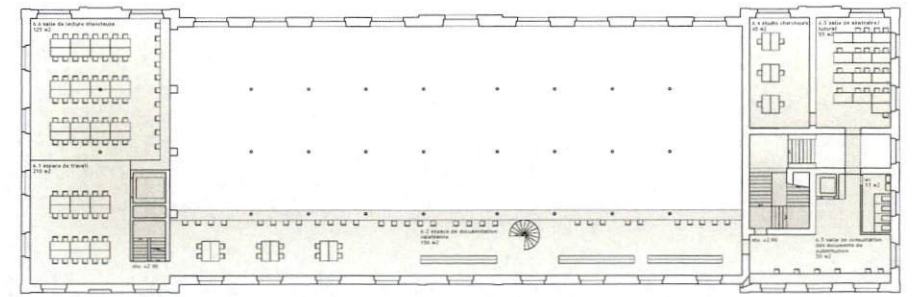
coupe transversale 1/200



combles 1/200



2<sup>ème</sup> étage 1/200



1<sup>er</sup> étage 1/200

**PROJET N°02**

**4<sup>ème</sup> prix**

**Auteurs**

**Les intangibles**

**Fr. 4'500.-**

**Vomsattel Wagner Architekten, Visp**

**Ar-Architekten GmbH, Brig**

---

Le projet reconnaît la valeur de l'ensemble et respecte la volumétrie existante en insérant un volume entre les deux bâtiments. Par ce nouveau volume les auteurs proposent de régler les fonctions de hall d'entrée, d'exposition, de salle de conférence, ainsi que les liaisons verticales et horizontales communes de l'ensemble. Le projet démontre ainsi la possibilité de réaffecter les volumes existants, en ajoutant un élément de distributions communes intermédiaire.

La position et l'emprise de ce nouvel élément fait éclater l'espace extérieur et crée des espaces résiduels. Le projet ne propose pas une solution concluante pour régler l'accès au nouveau volume et l'entrée proposée concurrence les entrées déjà en place. L'entrée existante à l'arsenal fédéral est ainsi qualifiée d'entrée secondaire et l'accès existant au site depuis la rue de Lausanne dessert une cour de service et la relègue en cour arrière et parking des employés. L'ouverture ouest du mur d'enceinte sur l'avenue de Pratifiori aboutit à une cour sans affectation particulière.

L'arsenal cantonal est épuré pour créer, au niveau du rez-de-chaussée, par le libre accès de la médiathèque, l'espace de référence principal. Les escaliers de secours dans l'arsenal fédéral sont regroupés à côté de l'ascenseur et les distributions principales sont logiquement situées dans le nouveau volume qui accueille l'ensemble des liaisons verticales et horizontales publiques.

L'organisation spatiale difficile de ce volume interstitiel concurrence l'espace référentiel de la nouvelle médiathèque et les plateformes de lectures sont jugées anecdotiques.

L'organisation intérieure et l'éclatement des fonctions entre les deux bâtiments sont jugés peu adéquats. Aucune indication n'est donnée au niveau des mesures parasismiques. Les surfaces par rapport au programme sont bien respectées, mais la volumétrie du nouveau volume rajouté, malgré sa simplicité, semble inappropriée. La Médiathèque Valais-Sion est bien comprise comme entité, mais le nouvel accès reste problématique.



situation 1:1500

**Intervention**  
Le concept prévoit de rebâtir les arsenaux en leur état d'origine, de libérer et monter leur système constructif porteur. Ainsi les espaces généraux seront révisés dans leurs dimensions entières et la valeur des bâtiments historiques pourra être respectée.

Dans l'espace intermédiaire, avec une distance respectueuse aux arsenaux existants, le nouveau volume, bien démarqué, est posé. Le corps du volume s'intègre entre les deux bâtiments + il les relie sur ses deux cotés. Des escaliers cascades ainsi qu'un ascenseur connectent les différentes plateformes. D'ici des ponts rejoignent les espaces de la médiathèque. Sur l'étage supérieur il est prévu des plateformes de lecture.

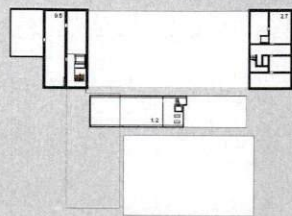
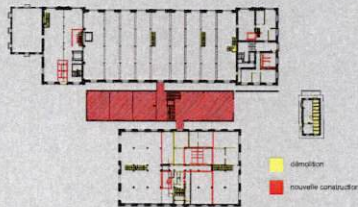
Le nouvel espace devient zone de rencontre - des regards à travers ainsi que différents rapports spatiaux permettent une bonne orientation. La vue sur les façades d'origine des vieux arsenaux est garantie.

Le visiteur arrive par la place d'entrée comportant le café et l'entrée principale dans le nouveau bâtiment. Ici se trouve l'information et la contrôle de sortie. Un vaste escalier mène à la salle d'exposition; un autre dans le sous-sol où se trouve la salle de conférence.

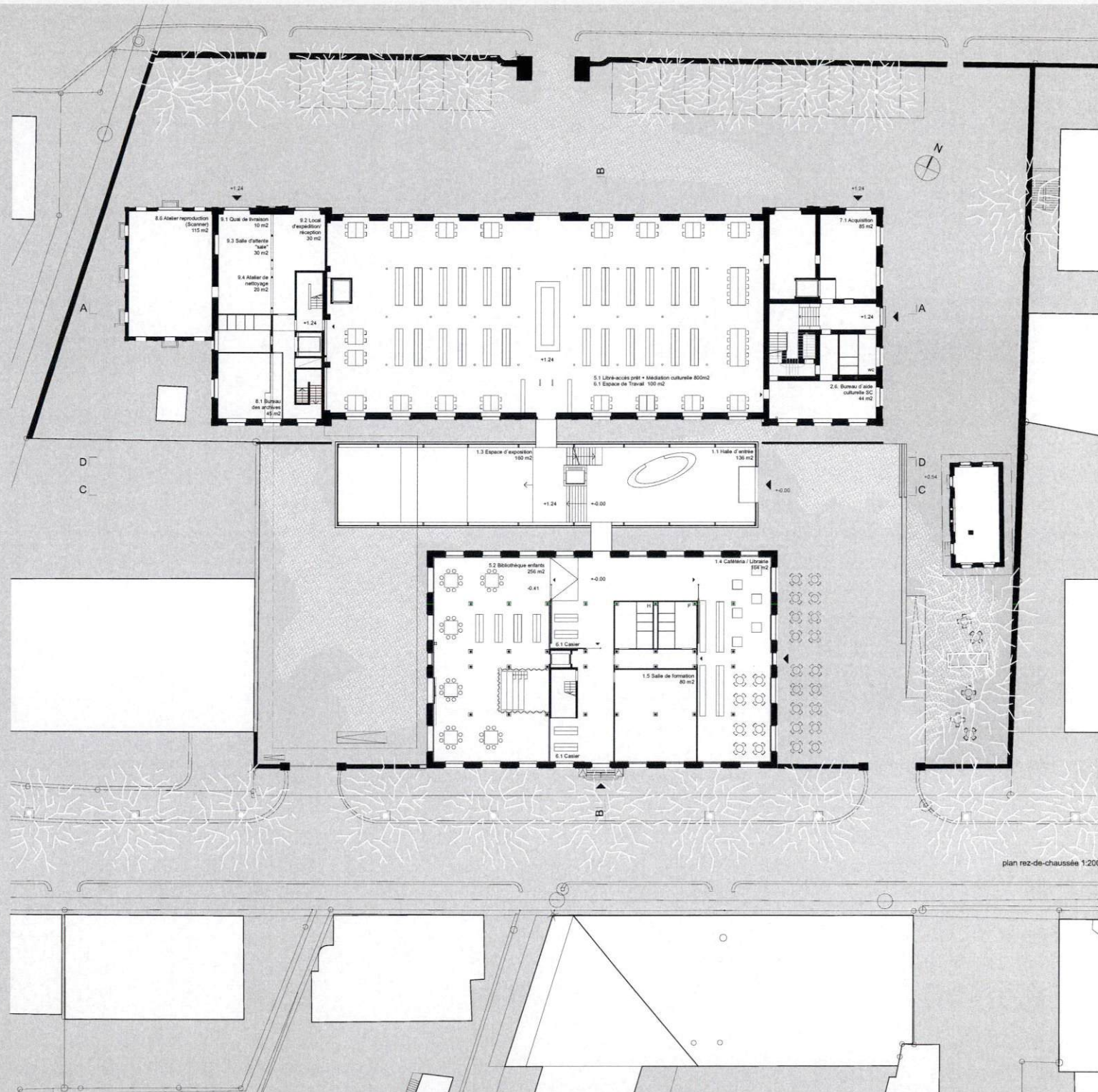
**Arsenal cantonal**  
La partie centrale de l'arsenal cantonal est ouvert au public. Les espaces d'administration et du traitement documentaire se trouvent dans les ailes extérieures et dans l'étage du toit. Les espaces privés forment comme un port autour des espaces publics.

**Arsenal fédéral**  
Les salles de formation sont placées dans l'arsenal fédéral. Elles sont utilisable indépendamment. La collétiens et la librairie placées à l'est du rez-de-chaussée ont une sortie à la place d'entrée. Côté ouest se trouve la bibliothèque enfants qui donne, avec ses grandes ouvertures, sur la place ouest. Les autres étages du bâtiment sont publics pour le libre accès de la médiathèque. Ainsi la belle structure de bois est visible pour le public.

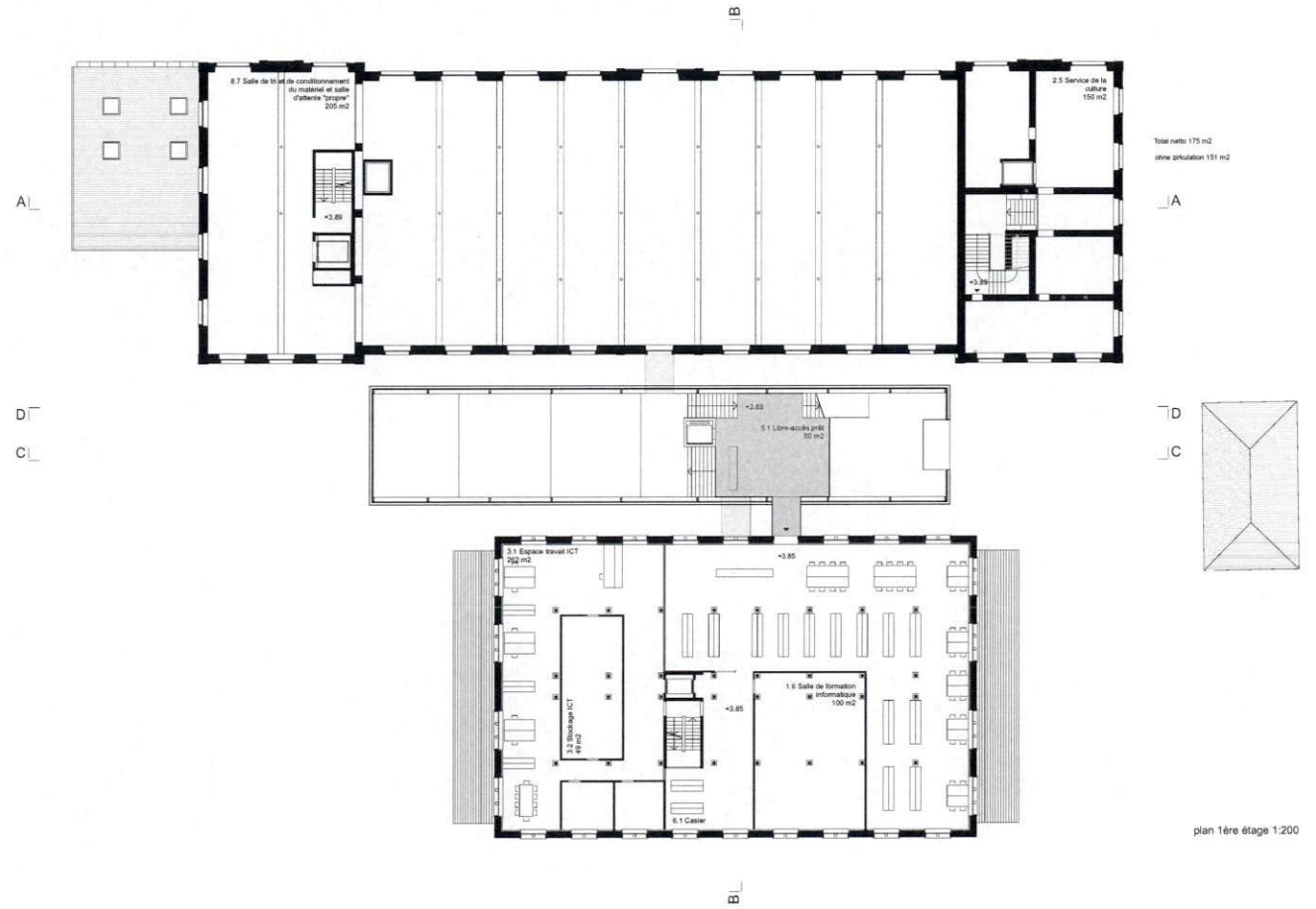
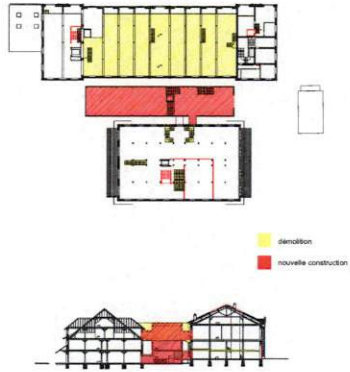
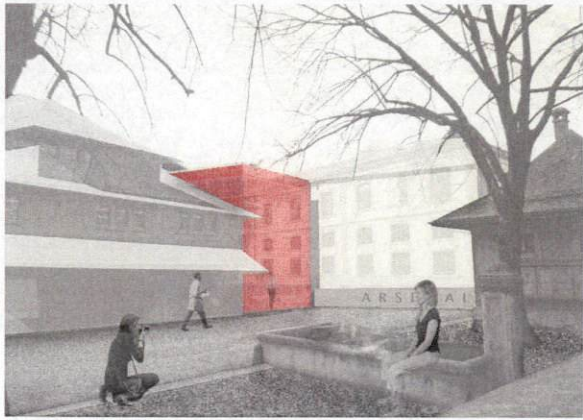
**Aventours**  
Les aventours sont définis d'une manière identique: du gravier au bord des bâtiments - des murs en béton complètent l'ensemble. Au nord, sous les arbres, se trouve le parking pour les employés. Les murs protecteurs au sud deviennent ouverts à hauteur de trottoir - une place harmonieuse invite à s'arrêter.



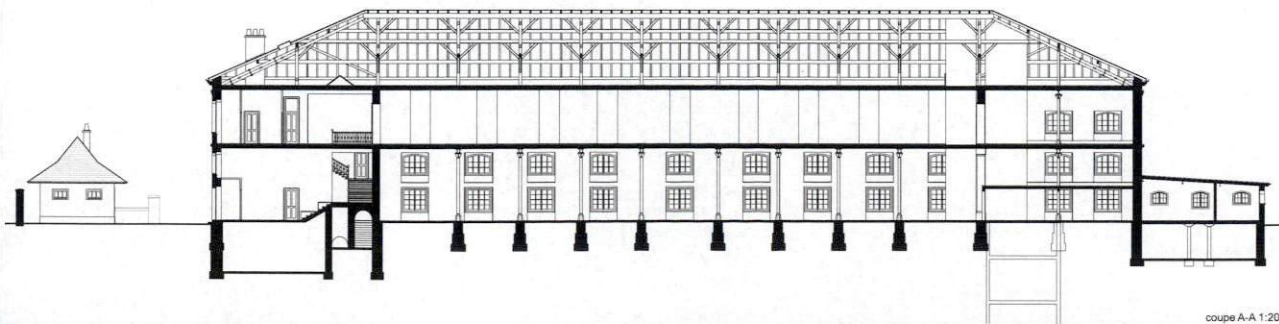
plan sous-sol



plan rez-de-chaussée 1:200



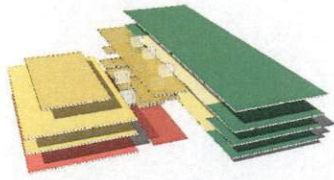
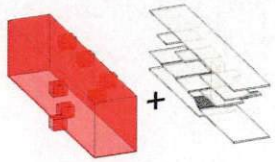
plan 1ère étage 1:200



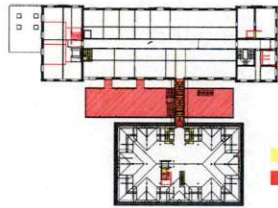
coupe A-A 1:200



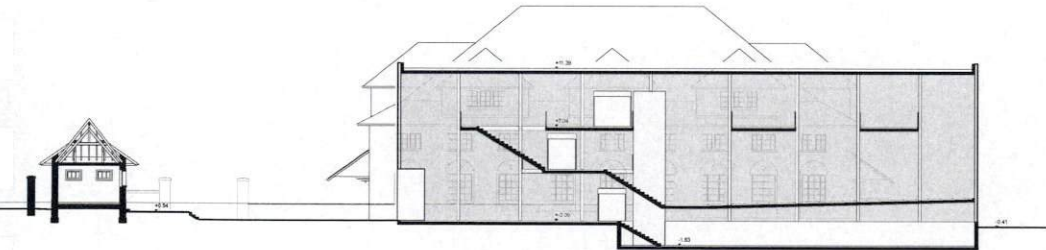
coupe B-B 1:200



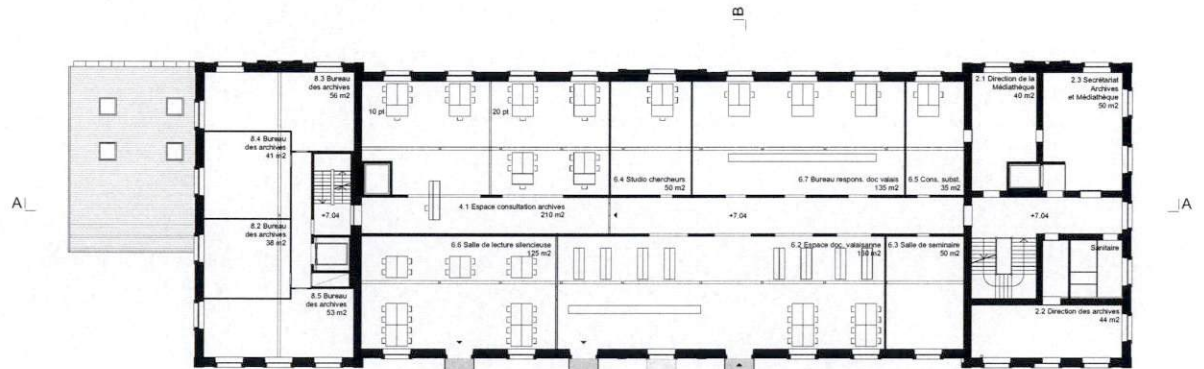
- ICTJ (3) Consultation des documents (4) Libre accès (5) Etude de travail (6)
- Accueil du public (1)
- Administration (2) Traitement documentaire (7, 8, 9)



- renovation
- nouvelle construction

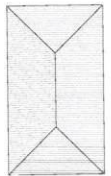
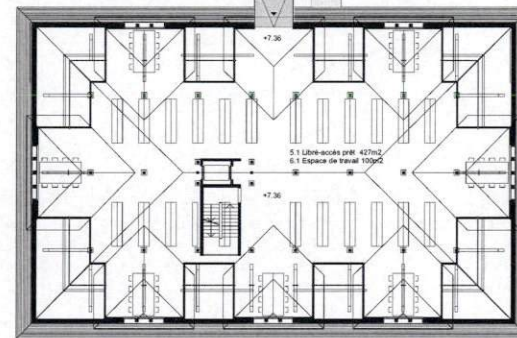
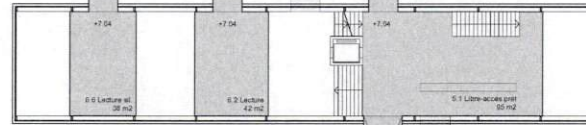


coupe D-D 1:200

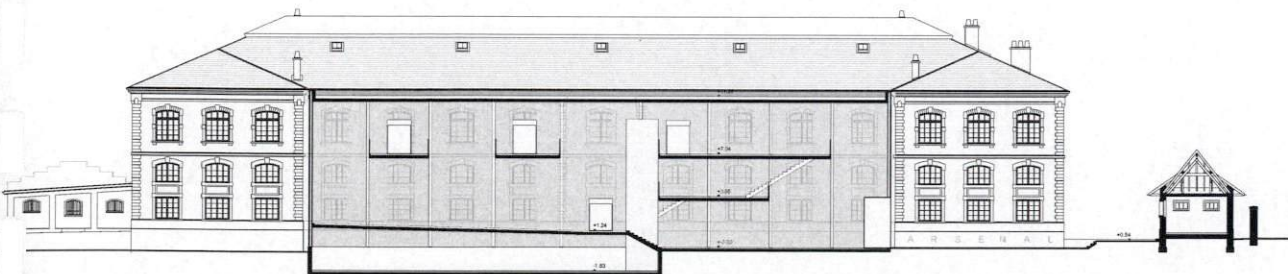


D  
C

A  
B



plan 2ème étage 1:200

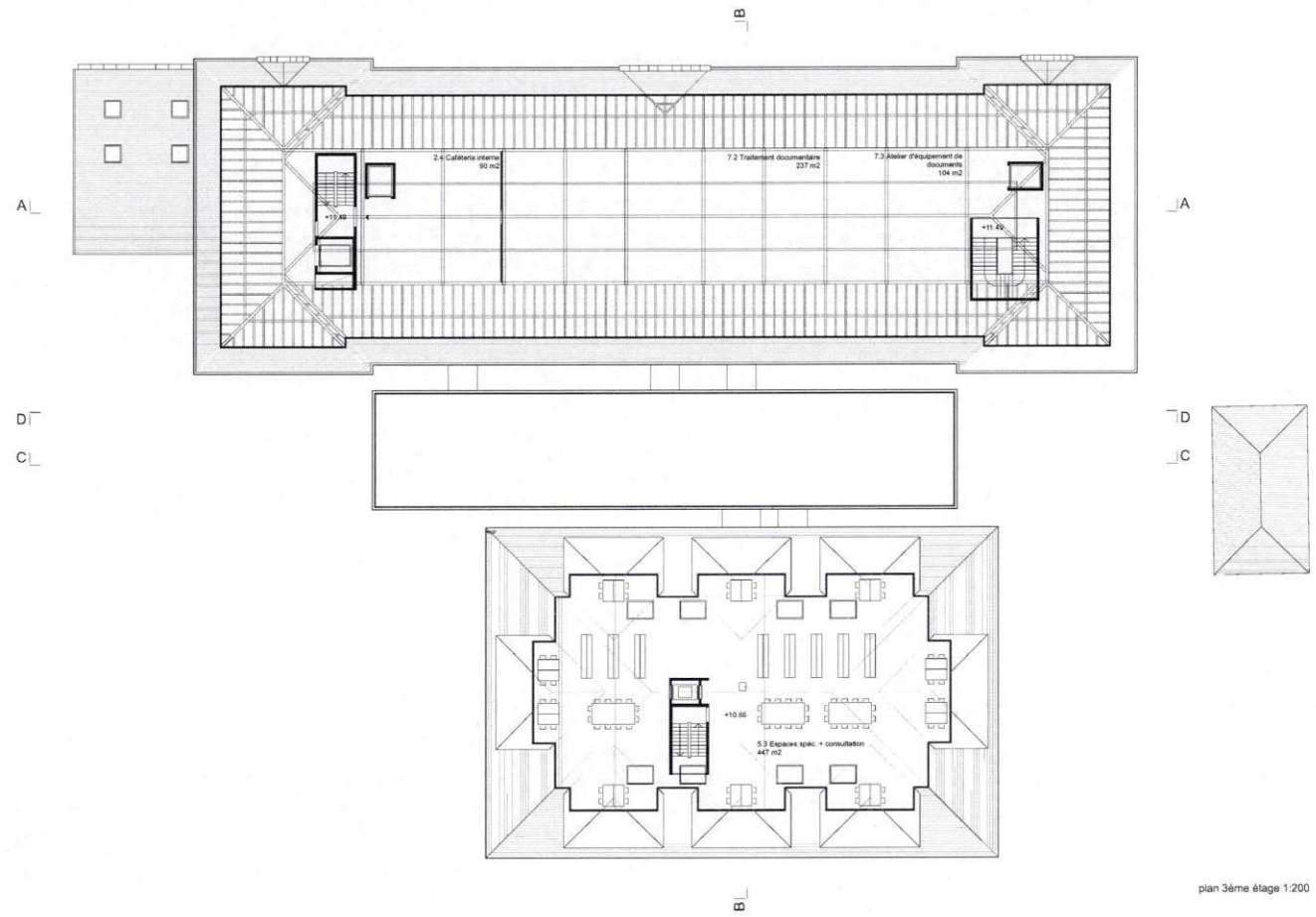
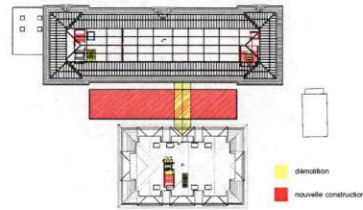
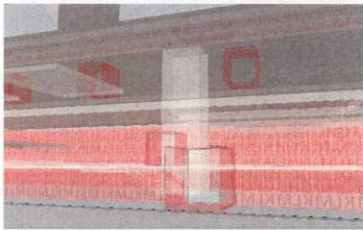
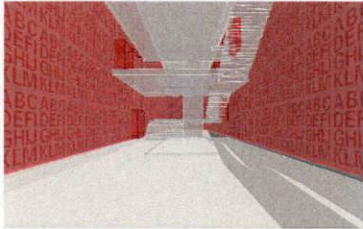
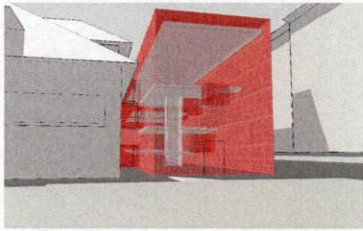


coupe C-C 1:200

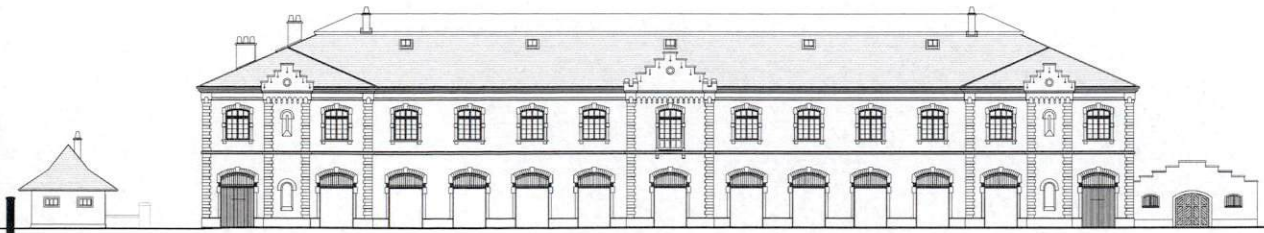


façade est 1:200





plan 3ème étage 1:200



façade nord 1:200



façade ouest 1:200

**PROJET N°01**  
**Auteurs**

**Quand les talons claquent, l'esprit s'envole**  
**Cagna + Wenger architectes SA, Sion**  
**B.F.I.K. architectes, Fribourg**

---

Le projet propose de démolir l'arsenal fédéral pour le remplacer par un nouvel édifice. Si cette attitude n'est pas d'emblée impossible, le jury note que la valeur spatiale, architecturale et culturelle des deux arsenaux, qui forment un ensemble, est ainsi perdue.

Le nouveau bâtiment n'a pas les qualités urbanistiques, architecturales et fonctionnelles pour justifier cette démolition. L'économie des moyens n'est pas assurée. Le rapport avec l'arsenal cantonal n'est pas résolu et, compte tenu de la liberté de projet, l'interstice résiduel n'est pas acceptable. La structure interne du nouveau bâtiment manque de précision (escaliers ne distribuant pas tous les niveaux, lieux de travail en rez inférieur). La façade vers la rue de Pratifori affaiblit la situation au lieu de l'accentuer. Vu les hauteurs de terrain données, l'idée d'un accès à niveau de la rue de Lausanne n'est pas réalisable.

Le programme est distribué dans les espaces de manière relativement fonctionnelle avec néanmoins un éclatement peu compréhensible des fonctions concernant les archives dont les bureaux sont en partie enterrés et les espaces de consultation intégrés dans un espace administratif mal accessible.



#### Relation à la ville : l'institution militaire

L'arsenal Cantonal est le deuxième bâtiment construit par l'Etat du Valais à Sion. A ce titre, il est naturellement implanté dans un nouvel espace urbain qui prolonge la rue de Lausanne vers l'ouest. La nouvelle bâtisse est cependant détachée de la rue par une avant-place en réponse à l'exigence du programme (abords et dégagements facilités). Elle affirme également, par sa composition, le caractère institutionnel de l'organisation militaire voulue, en 1874 par la Confédération. L'édification de l'arsenal fédéral au sud confirme la primauté de l'arsenal Cantonal. De composition et volumétrie plus modestes, il s'installe de façon autonome sur l'alignement de la rue Pratifroid. Seule la passerelle indique la complémentarité des deux bâtiments.

#### Analyse de la substance des arsenaux

La conception remarquable et efficace de l'arsenal Cantonal en fait l'objet majeur du site. Rationnel et ouvert sur la ville, ce bâtiment institutionnel est peu touché dans sa substance car il a rempli son rôle initial jusqu'à aujourd'hui. Quant à l'arsenal fédéral, il a reçu la nouvelle affectation de la Médiathèque qui, en s'installant de façon légère et presque provisoire révèle la non-adéquation entre les contraintes d'un tel programme et celles du bâtiment. De plus sa complémentarité avérée avec l'arsenal Cantonal a pour corollaire une difficile connexion et relation avec la ville, confirmant ainsi qu'il est peu approprié pour recevoir le rôle d'un bâtiment public ouvert sur le monde. Par conséquent, l'insertion du nouveau programme dans les deux arsenaux aurait d'importantes répercussions sur le maintien de la structure et de la typologie des deux bâtiments. Dans le but de conserver la substance du bâtiment majeur, l'arsenal Cantonal, la proposition consiste à reformuler l'espace arrière en s'affranchissant du maintien de l'arsenal fédéral.

#### Le concept:

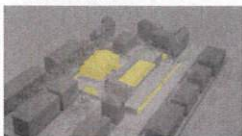
##### construire pour conserver

Afin de conforter le caractère institutionnel de l'arsenal Cantonal, l'entrée publique au nord est valorisée par une dilataion du trottoir fédéral à la façade principale. Sans forcer sa substance historique, il devient un interface et un lieu d'accueil public, flexible et modulable à la fois pour la médiathèque et les archives : un lieu de mémoire et de culture. L'entrée latérale distribue l'étage entièrement dévoué à l'administration. Quand aux combles, ils restent sans affectation et conservés en l'état. La nouvelle construction avec ses patios, son parcours et son organisation reçoit les fonctions permettant de décharger l'arsenal Cantonal afin de respecter intégralement sa typologie et sa structure. D'une volumétrie neutre, elle abrite les espaces liés à la conservation, au libre accès et à la consultation avec une économie de moyens et reprend ainsi le rôle d'appui que remplissait l'arsenal fédéral avec plus d'efficacité car en total adéquation avec le nouveau programme.

##### Construire pour révéler

Le remplacement de l'arsenal fédéral par un nouveau volume permet de reformuler le site en hiérarchisant les parcours, les espaces et les usages. L'ensemble reçoit le statut d'un nouvel espace urbain, culturel et intergénérationnel. Il révèle une nouvelle fonction sans effacer l'ancienne.

#### Concept d'intervention



##### démolition:

- arsenal fédéral
- annexes
- mur d'enceinte nord et sud
- plancher intermédiaire AC



##### construction:

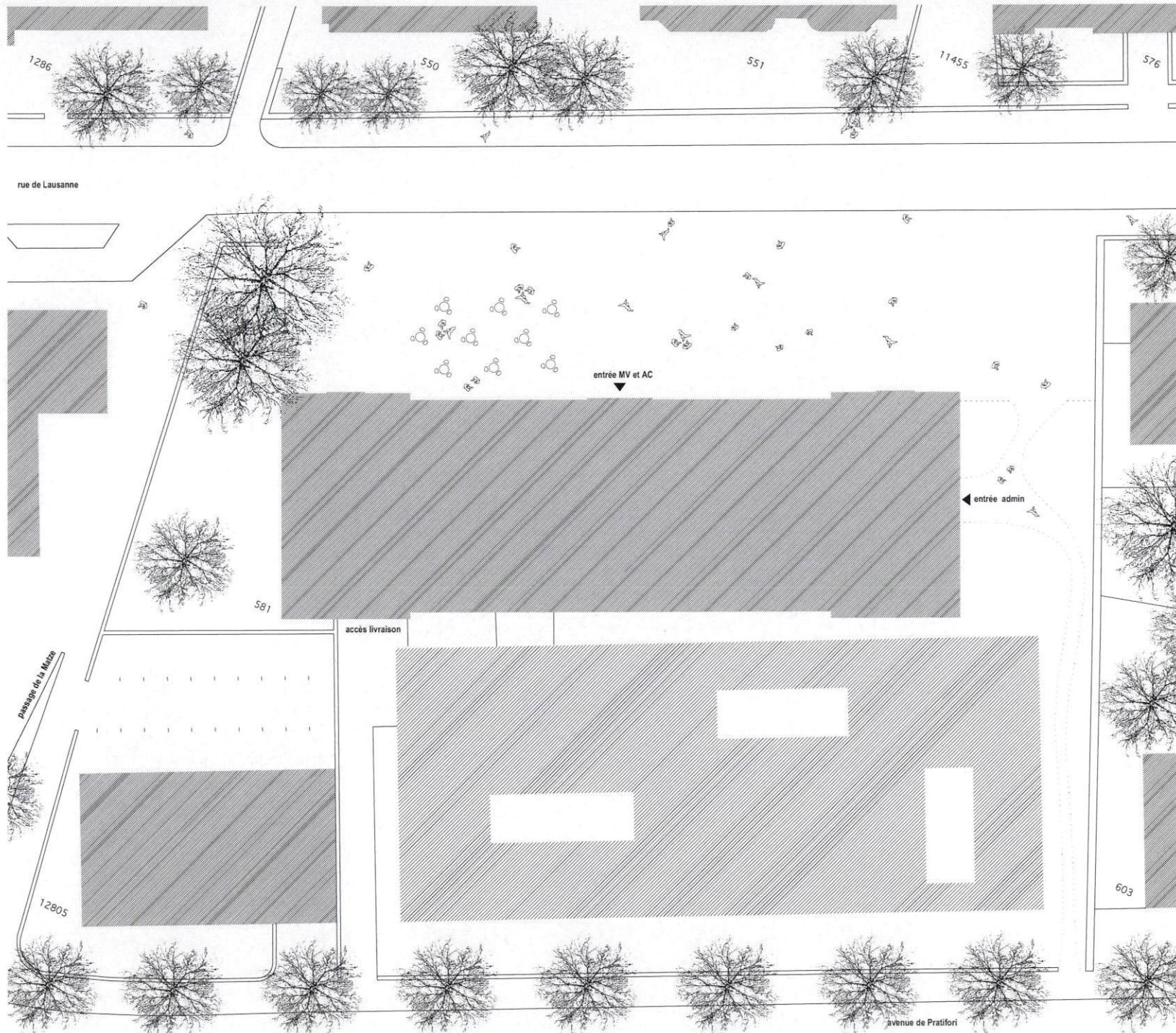
- nouveau volume
- nouvel espace public

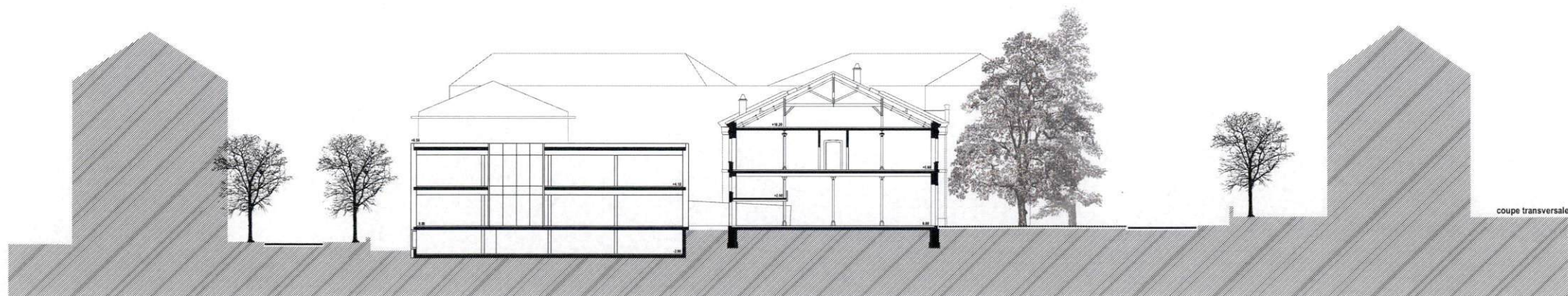
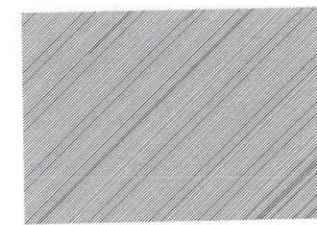
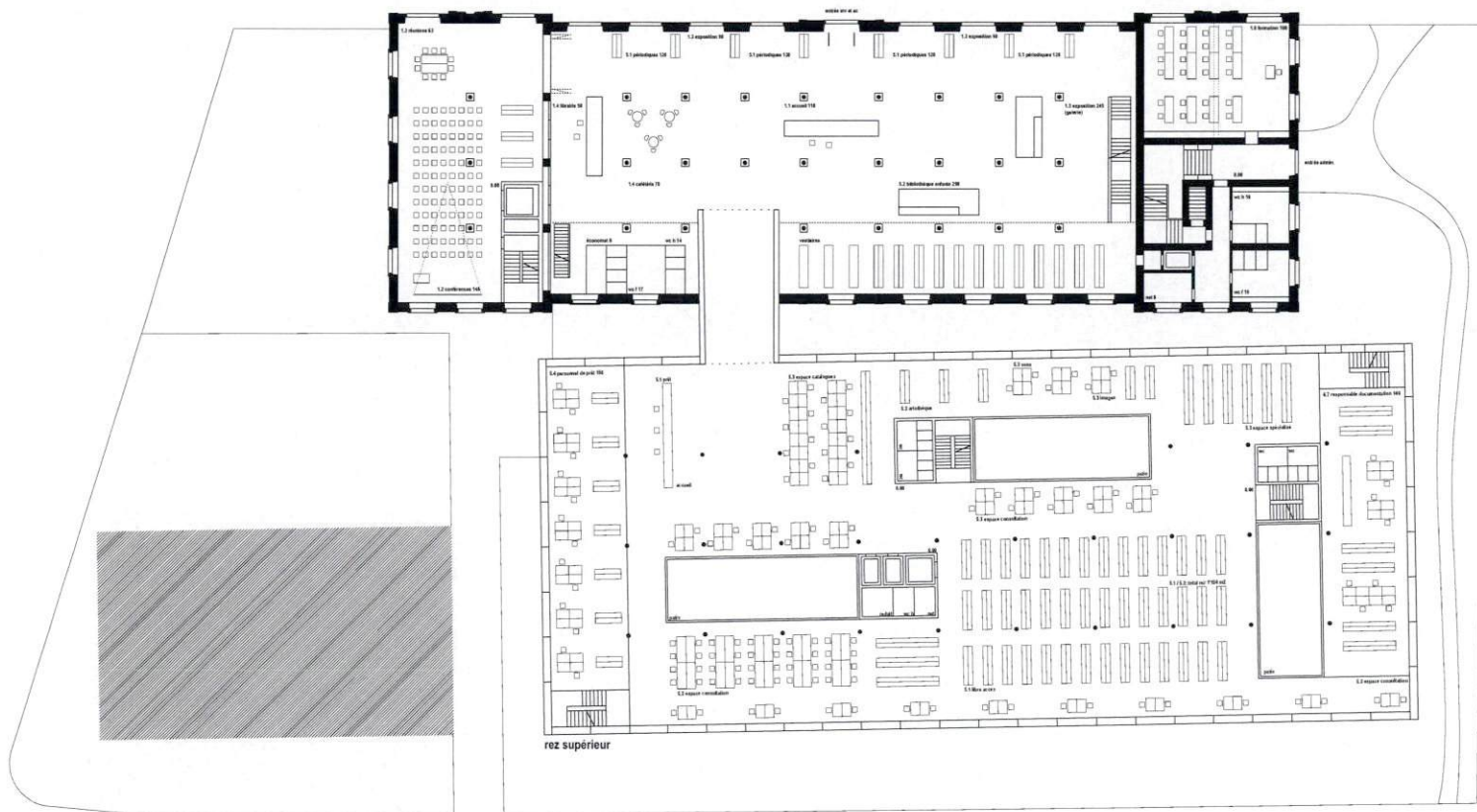
#### Concept de renforcement parasismique

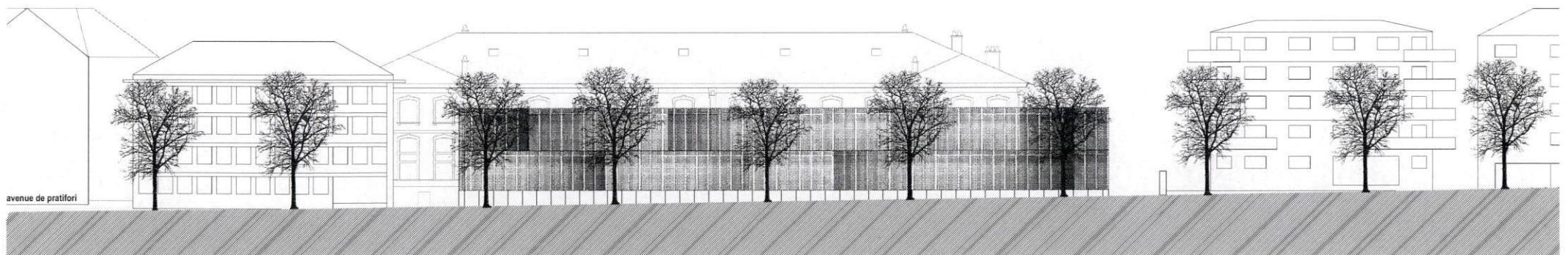
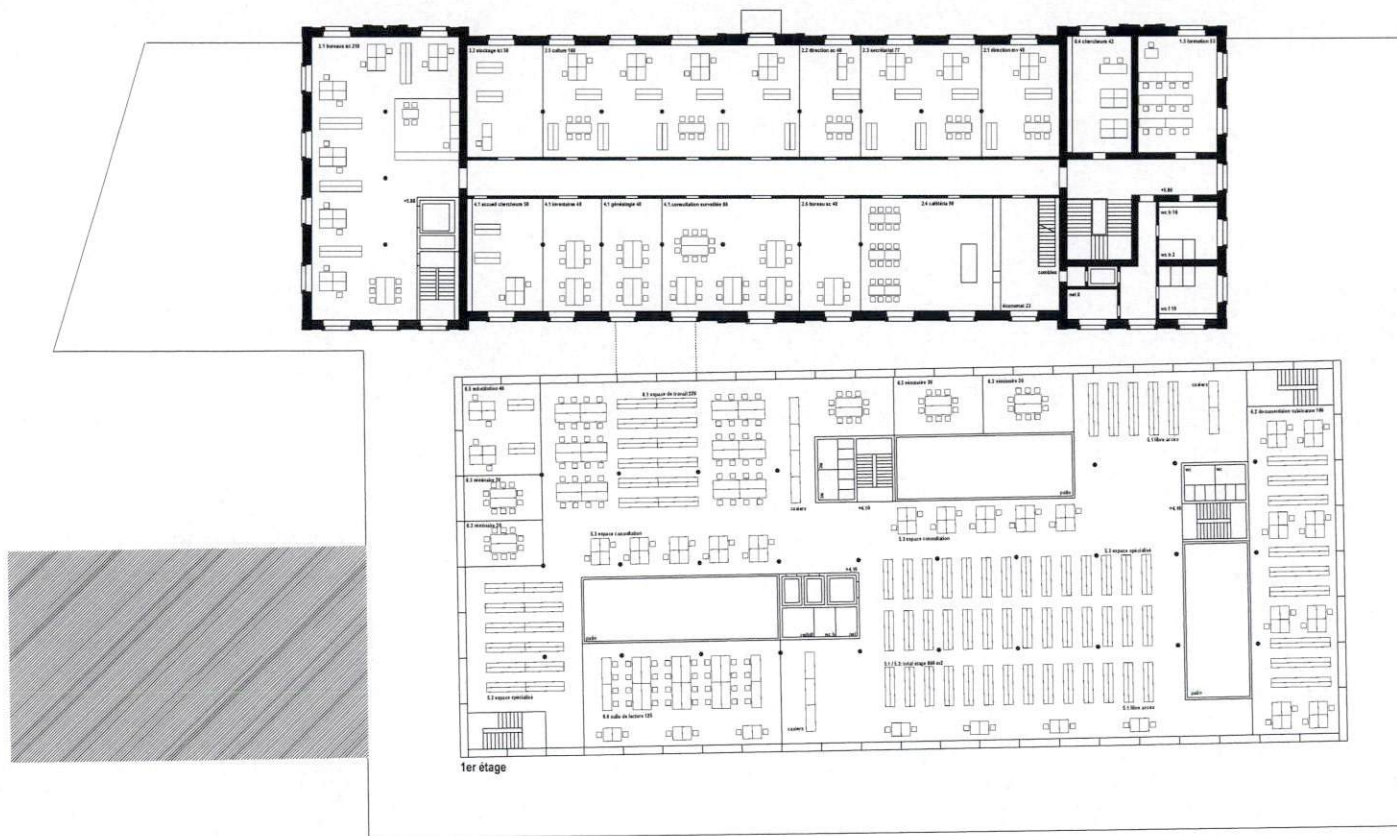
Le système choisi se veut non invasif. Il s'appuie sur une méthode d'évaluation des structures existantes avancées, permettant de prendre en compte la capacité de déformation importante de ce type de bâtiment en moellons traditionnels.

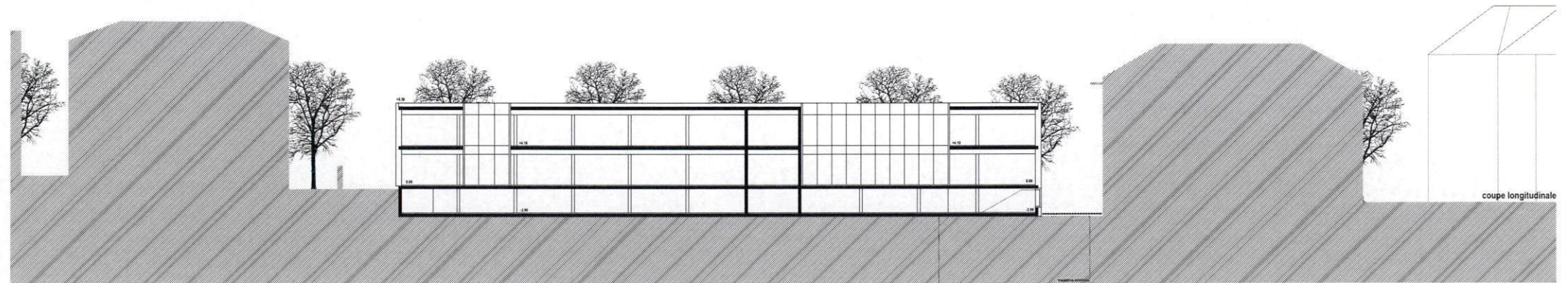
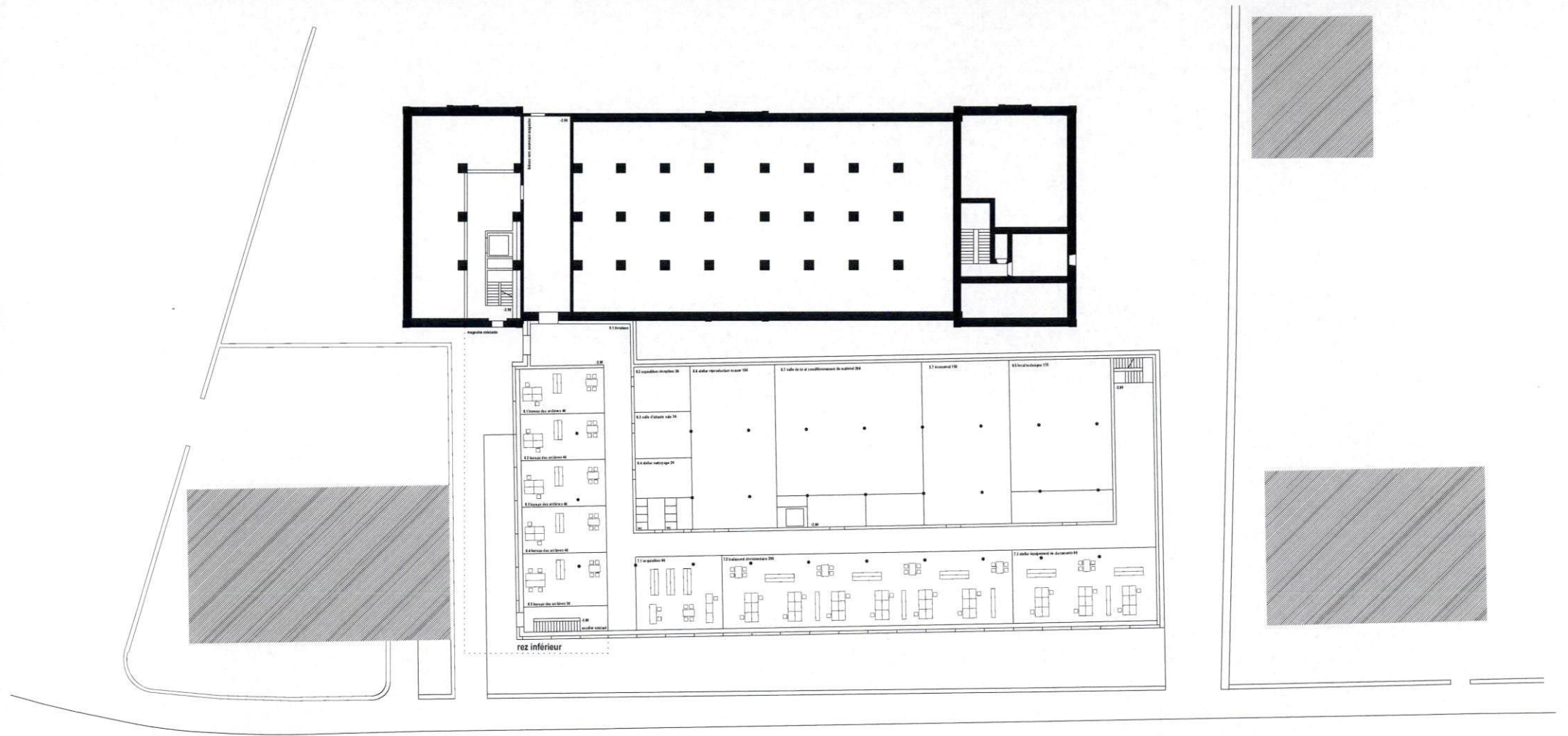
L'analyse de la structure primaire et des matériaux mis en oeuvre permet de déterminer que le bâtiment offre une grande capacité de déformation qui lui confère, moyennant des interventions localisées, les aptitudes nécessaires à supporter favorablement les sollicitations sismiques par la dissipation de l'énergie dans le domaine élastique (murs périphériques).

La mise en oeuvre de lames en bois horizontales croisées, fixées par vissage directement sur la structure des planchers du côté supérieur, permet de garantir le comportement en diaphragme des éléments horizontaux, sans intervenir sur les parties viables des porteurs. Les efforts sont ensuite ramenés dans les murs porteurs périphériques au moyen d'éléments de couplage (lignes métalliques de transmissions scellées par procédé chimique). Cette approche permet également de régler la problématique de stabilité « hors du plan » de ces murs.











**PROJET N°04****Auteurs****LIAISON****\_Boegli\_Kramp Architekten AG, Fribourg  
D. Rosset SA, Fribourg**

---

Le projet respecte dans les grandes lignes la valeur de l'ensemble, supprime le bâtiment des WC et la petite annexe à l'arsenal cantonal et insère un volume entre les deux arsenaux. Par ce nouveau volume les auteurs proposent de régler les fonctions de liaison verticale et horizontale commune de la nouvelle entité ; toutefois, ils y ajoutent encore de multiples autres fonctions.

La position et l'emprise de ce nouvel élément tentent de hiérarchiser les espaces extérieurs, mais laissent des espaces résiduels entre les bâtiments existants. L'arrivée à l'entrée principale se fait à choix soit par le nord (rue de Lausanne), soit par le sud (avenue Pratifiori) par un aménagement extérieur qui propose de joindre les deux rues par un espace public d'une forme et emprise accidenté. Cette solution ne règle pas de manière concluante la difficile concurrence entre la nouvelle entrée et les entrées des bâtiments existants. L'entrée de l'arsenal fédéral est ainsi qualifiée d'entrée secondaire.

Le rez-de-chaussée de l'arsenal cantonal ainsi que sa mezzanine redéfinie devient l'espace référentiel de la Médiathèque Valais-Sion. La répartition et l'accès aux espaces sont conçus de manière logique et fonctionnelle à partir du nouvel élément central. Les espaces destinés aux Archives de l'Etat et aux espaces de travail de la Médiathèque Valais-Sion sont mal placés pour assurer une liaison efficace au stock des documents.

Aucune indication n'est donnée au niveau des mesures parasismiques. Les surfaces par rapport au programme sont assez bien respectées, mais la volumétrie du nouveau volume est mal définie et inappropriée.

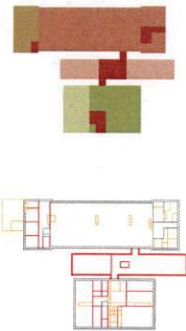


## SITUATION

La situation existante des deux arsenaux, quasiment au centre-ville de Sion est très attractive et convient parfaitement aux nouvelles fonctions prévues telles que sont la Médiathèque du Valais et les Archives de L'Etat du Valais. L'accès sur le site est assuré par deux entrées, nord et sud, et confirme la perméabilité du nouveau complexe. On profite également de la création d'une place d'entrée attrayante depuis ces deux accès, car éloignée des deux routes (route de Lausanne et avenue de Pratifori) bordant la parcelle. Les espaces autour des bâtiments sont mis en valeur par des aménagements extérieurs de qualité.

## STRATÉGIE DU PROJET

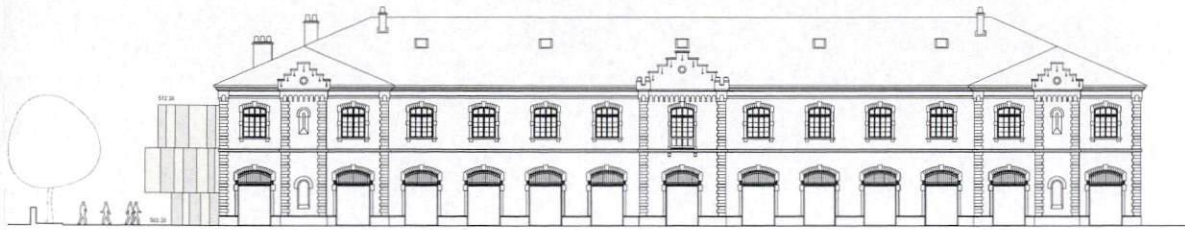
Le but du projet est de renforcer le caractère institutionnel des bâtiments à travers leur extension. Celle-ci va permettre la création d'un nouvel ensemble, caractérisé par une entrée commune et centrale pour tout le complexe. L'intervention bâtie est stratégiquement ciblée par la création d'un bâtiment de liaison qui permet par la suite une identification claire des bâtiments existants en deux parties, la Médiathèque du Valais et les Archives de L'Etat du Valais. Ce bâtiment de liaison profite de son statut pour englober les parties communes et publiques indépendantes de la Médiathèque ou des Archives. Cette méthode assure ainsi le respect de la typologie et de la spatialité des bâtiments existants tout en utilisant les qualités et dimensions spécifiques des espaces pour les besoins de la Médiathèque et des Archives. Les éléments constituant le caractère des bâtiments existants (p.ex. la mezzanine de la Médiathèque) sont ainsi mis en valeur par un usage adéquat. Le nouveau bâtiment concentre les infrastructures nouvelles (escaliers, ascenseur, WC, technique etc.) au centre et permet par le même occasion de résoudre les problèmes de protection incendie et chemin de fuite avec la création d'un nouvel escalier central.



SITUATION/REZ-DE-CHAUSSEE 1:200

## LIAISON

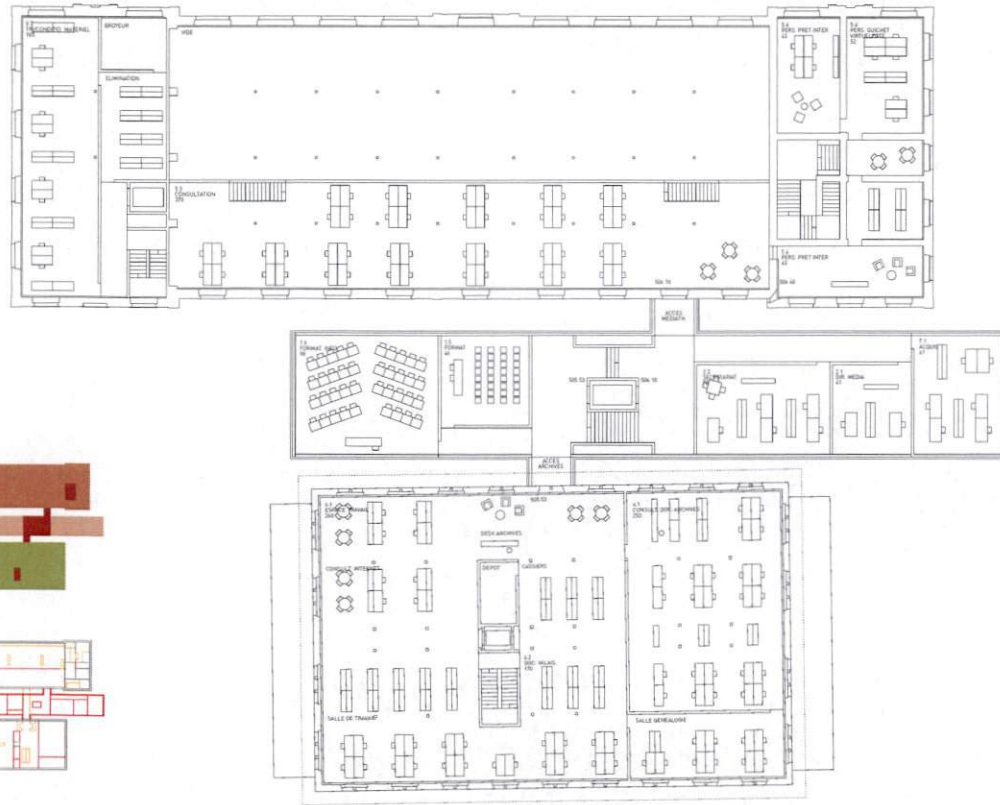
CONCOURS DE PROJETS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ARSENAL A SION - AVRIL 2009



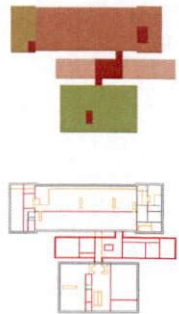
FACADE NORD - RUE DE LAUSANNE 1:200



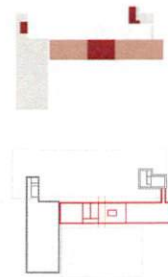
FACADE EST - ENTREE 1:200

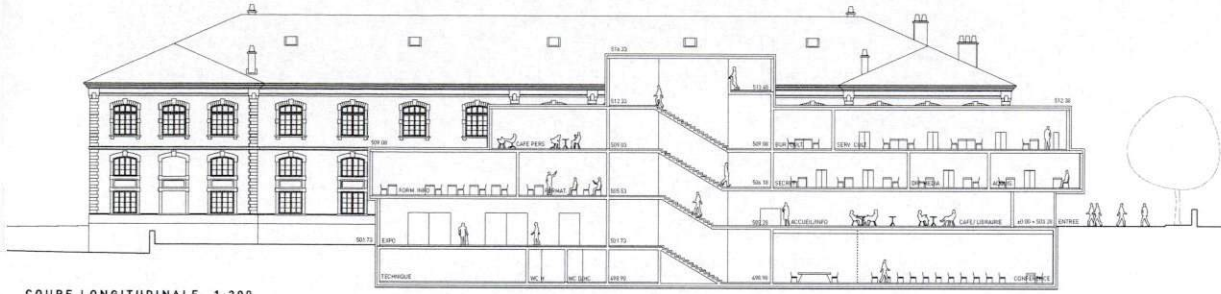


NIVEAU +1 1:200

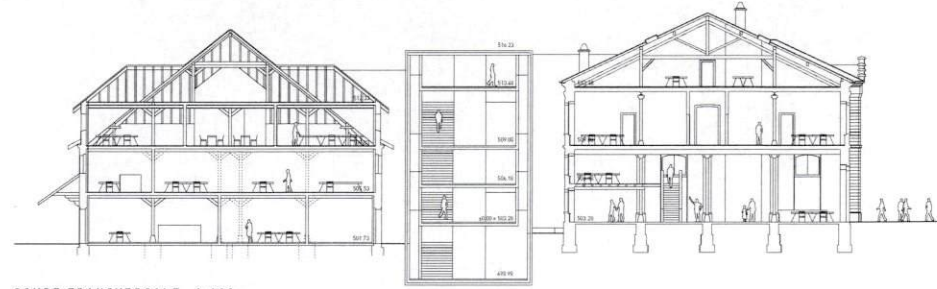


NIVEAU -1 1:200





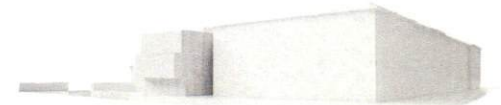
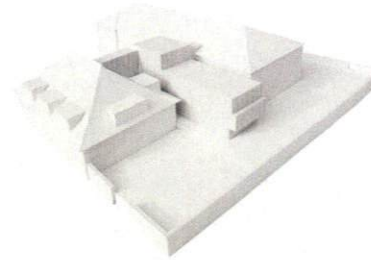
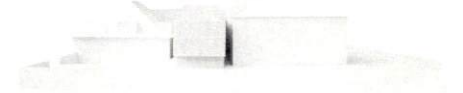
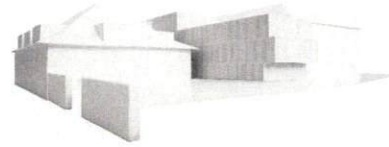
COUPE LONGITUDINALE 1:200



COUPE TRANSVERSALE 1:200



NIVEAU +2 1:200



**LIAISON**

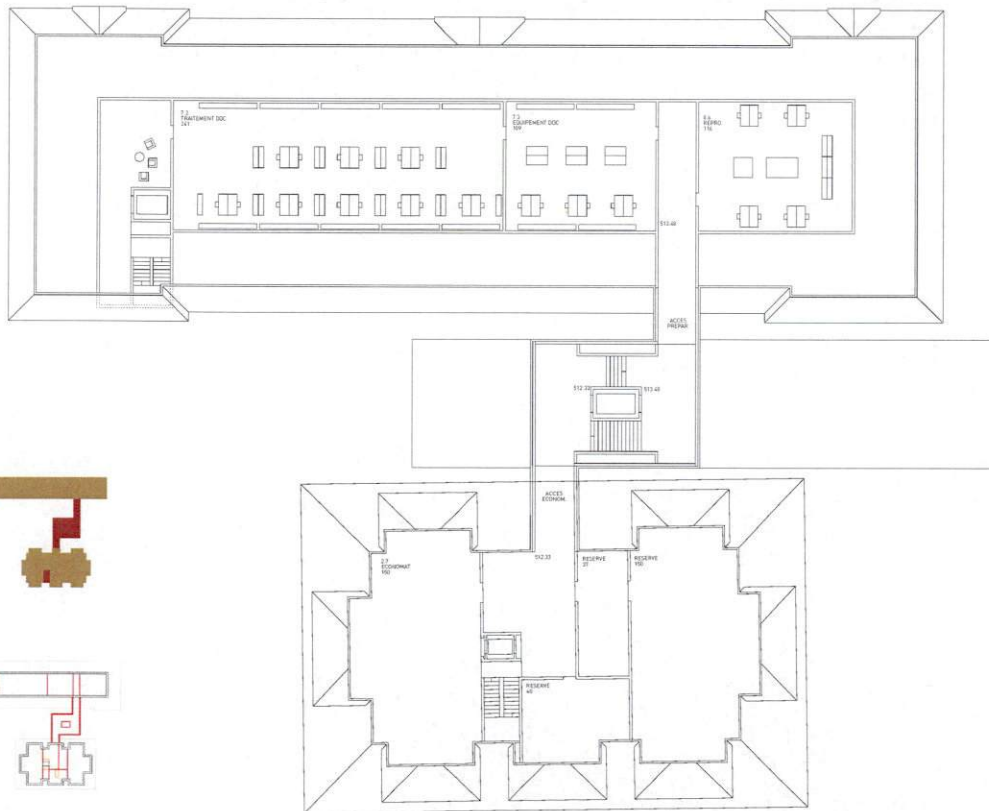
CONCOURS DE PROJETS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ARSENAL A SION - AVRIL 2009



FACADE SUD - RUE DE PRATIFORI 1:200



FACADE OUEST 1:200



NIVEAU +3 1:200

## LIAISON

CONCOURS DE PROJETS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ARSENAL A SION - AVRIL 2009

### BÂTIMENT DE LIAISON

Placé dans l'espace constitué entre les deux bâtiments existants, ce bâtiment assure les fonctions publiques et collectives de l'ensemble. L'impact au sol de celui-ci est minimisé par une construction compacte. La forme et l'expression du bâtiment résultent de la réponse la plus claire aux exigences du programme. La transparence du volume indique le caractère public et collectif tout en explicitant la fonction de connexion entre les deux bâtiments existants. L'entrée principale de l'ensemble se situe au rez-de-chaussée avec le café public et l'entrée directe à la médiathèque. La circulation verticale à l'intérieur de ce bâtiment permet une connexion aux divers niveaux de tous les bâtiments. Depuis l'entrée on peut accéder à l'espace d'exposition qui bénéficie d'un éclairage naturel en descendant d'un demi étage vers le bas. A ce niveau se situe également une entrée vers la partie interne du bâtiment des archives. L'aula, les sanitaires de l'ensemble du complexe ainsi que la technique se situent un étage plus bas que le niveau de l'entrée. En montant d'un demi étage depuis l'entrée, on trouve d'abord les locaux de formation extérieur, puis un peu plus haut, l'administration générale de l'ensemble. A ce niveau se situe aussi une entrée sur la mezzanine qui est un espace de travail de la médiathèque. Le deuxième étage (+5.80) est consacré au service culturel et au café interne avec un accès secondaire à la médiathèque. La dernière connexion se fait en toiture (+10.20) et permet le transfert de documents et de bien d'un bâtiment à l'autre.

### ANCIEN ARSENAL CANTONAL - MÉDIATHÈQUE VALAIS

Aisément reconnaissable depuis la Rue de Lausanne, l'ancien arsenal devient la Médiathèque du Valais. L'impact dans ce bâtiment est réduit puisque l'escalier principal reste sans modifications (escalier de fuite). La médiathèque occupe l'espace principal ainsi que la tête du bâtiment où se trouve l'escalier existant. Plusieurs zones distinctes de la médiathèque sont réparties selon leur fonction et organisation dans les différentes zones de l'arsenal. Au rez-de-chaussée se situe l'entrée principale en dessous de la mezzanine. Celle-ci est accessible directement par de nouveau escalier et est constituée de places de travail. Au même étage dans la partie de tête du bâtiment se situent les bureaux de prêts. Le deuxième étage accueille en tête l'espace bibliothèque enfants, avec plusieurs zones spécifiques. L'espace principal est, comme au rez-de-chaussée destiné à la médiathèque avec dans l'autre tête une salle de lecture silencieuse. La tête ouest du bâtiment est sur deux étages destinée à une utilisation spécifique de par sa relation avec les surfaces de stockage construits et prévus en sous-sol et la connexion au monte-charge existant. Elle devient ainsi partie livraison, conditionnement et tri. Les combles sont destinées à des locaux de traitement, équipement, reproduction de documents.

### ANCIEN ARSENAL FÉDÉRAL - ARCHIVES DE L'ÉTAT DU VALAIS

L'ancien arsenal fédéral qui borde l'avenue de Pratifori devient bâtiment des Archives de l'Etat du Valais. La partie interne des archives se situe au rez-de-chaussée avec une entrée indépendante pour l'administration. La partie publique des archives se situe au premier étage, avec une connexion simple et directe avec la médiathèque. L'administration se trouve au deuxième étage, les combles sont occupées par l'économat.

### ATTITUDES ET MESURES EN RELATION AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES ET ISOS

Le site est nettoyé d'éléments parasitant tels que la passerelle et le bâtiment WC. Les constructions anciennes et les espaces extérieurs sont revalorisés à travers la nouvelle organisation. La nouvelle intervention est clairement lisible dans le contexte bâti ainsi qu'à l'intérieur des bâtiments. Le nouveau bâtiment se détache clairement des constructions anciennes. La circulation extérieure devient à travers lui tout d'abord « espace de connexion » puis, à l'intérieur, « espace de connexion verticale ». Les façades anciennes sont préservées.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le principal point de développement durable dans ce projet est la volonté de maintenir les deux bâtiments existants et de les compléter de manière intelligente par un nouveau bâtiment afin pour répondre de la meilleure des manières au niveau du programme, des circulations, des infrastructures techniques, des contraintes des chemins de fuites etc. En effet, les infrastructures lourdes comme les ascenseurs, monte-charges etc. sont conservés. La transformation des deux bâtiments existants ainsi que l'extension répondent aux exigences de Minergie ECO. Cela définit trois axes principaux d'intervention. Premièrement, les enveloppes sont traitées de manière à assurer des performances énergétiques nécessaires (isolation, protection solaire etc.). Deuxièmement, la mise en place d'une ventilation contrôlée pour tous les locaux habités. Et finalement une utilisation de matériaux et de systèmes de construction respectueuse des ressources naturelles et prenant en compte l'énergie grise sur tout le cycle de vie (fabrication, mise en place, démolition et recyclage). La qualité d'insonorisation des bâtiments est un autre facteur, qui garantit par la même occasion, une grande qualité de vie pour les utilisateurs.

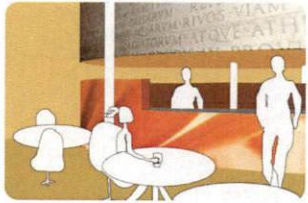
La réflexion de l'auteur s'appuie sur l'analyse précise de la situation des différents bâtiments et de leur rapport à la ville. Le projet propose de renforcer le caractère principal de l'arsenal cantonal en construisant un dispositif d'entrée au nord en relation avec la rue de Lausanne.

L'arsenal cantonal accueille l'ensemble des éléments publics du programme, l'arsenal fédéral étant principalement réservé aux fonctions de « back office ». Une nouvelle construction relie les deux arsenaux, sa volumétrie clairement orthogonale aux bâtiments existants est appréciée. La répartition et l'accès aux espaces sont conçus de manière logique et fonctionnelle. Les espaces destinés aux Archives de l'Etat et aux espaces de travail de la Médiathèque Valais-Sion sont mal placés pour assurer une liaison efficace avec le stock des documents.

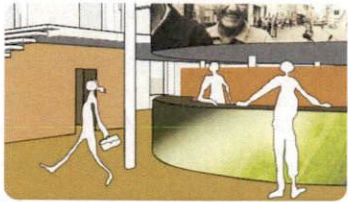
Alors que les principes d'organisation sont clairement posés, le projet n'a pas la même précision dans son traitement architectural. Une compréhension pas suffisamment claire des éléments formant la qualité des arsenaux (une architecture constituée essentiellement d'une structure et d'une enveloppe) conduit à des propositions mettant en crise des éléments existants fondamentaux. Par exemple le traitement en creux proposant une « arcade » définissant un espace couvert imprécis et sans qualité met en crise l'enveloppe alors que la construction d'un gradin creusé dans le sol du rez remet en question l'assise de la structure porteuse. D'une manière similaire le volume de liaison établit des relations spatiales claires entre les deux bâtiments ; par contre la diversité des fonctions qu'il accueille rend difficile un traitement architectural précis, le soufflet imaginé devant répondre à des exigences trop différentes pour garder son caractère unitaire.



les combles



la cat n ria



l'accueil

## ARSENAL ET VIEILLES DENTELLES

CONCOURS DE PROJETS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ARSENAL A SION  
AVRIL 2009

M diath que et archives cantonales r unies. Lieu d' change et de rencontre, d'exposition et de conf rence, de recherche et de travail, le site des anciens arsenaux se trouve entre la rue de Lausanne et la rue Pratfon.

La rue de Lausanne, au nord, est un des axes structurants la ville de Sion. C'est une rue large et ouverte, tr s passante au niveau de l'arsenal cantonal. La rue Pratfon, au sud, est une rue r sidentielle. C'est une rue   sens unique et tr s arboris e.

L'entr e se fait naturellement sur l'esplanade donnant sur la rue de Lausanne.

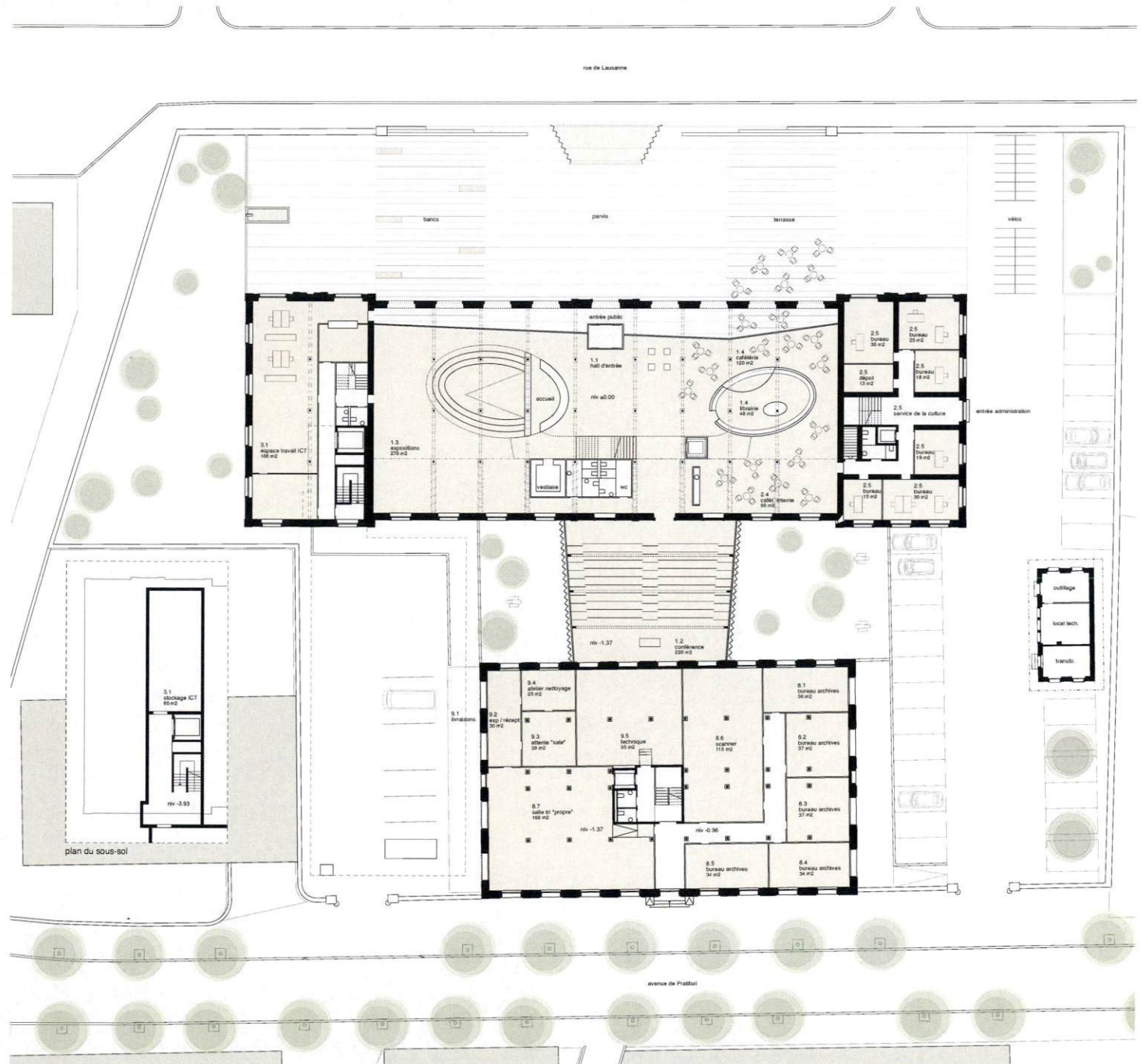
Les programmes sont mis en place dans un dispositif horizontal r unissant les deux anciens arsenaux. Le projet instaure une hi rarchie entre ces deux b timents.

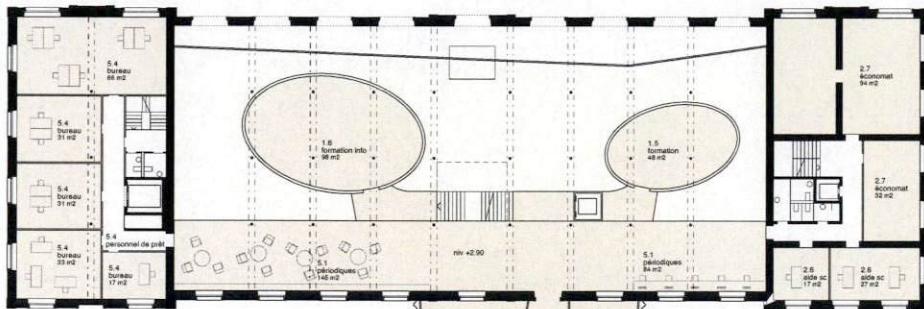
**L'arsenal cantonal**, monument class , retrouve ses volumes d'origine et devient l' l ment majeur. Au rez-de-chauss e, dans la partie en double hauteur, l'entr e et tous les  l ments publics du programme. Dans cet espace, deux volumes  lipsoidaux a riens couvrant la librairie d'un c t  et un th  tre d'animation de l'autre. Accessibles depuis l' tage de la mezzanine ouverte, ces volumes sont les salles de cours dont les enveloppes sont le support de projections et d'af ichages.

Le deuxi me  tage est le "piano noble". Il contient le libre service qui se poursuit au m me niveau dans l'arsenal f d ral et au niveau sup rieur, dans les combles.

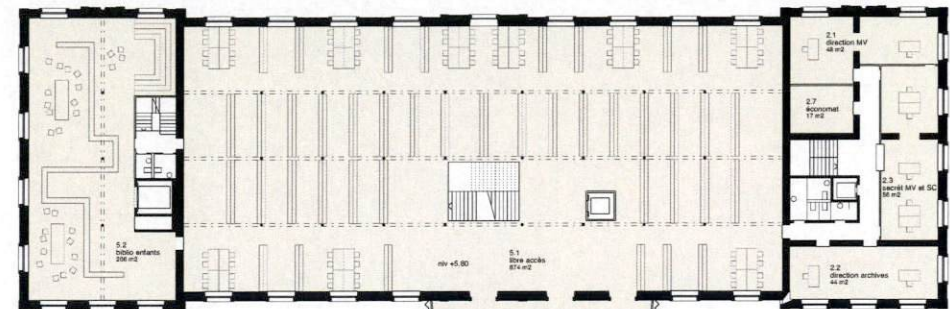
Les ailes, s par es, contiennent principalement les programmes administratifs.

Cette organisation  tablit enfin une vraie coh rence entre l'image et le contenu de ce b timent.

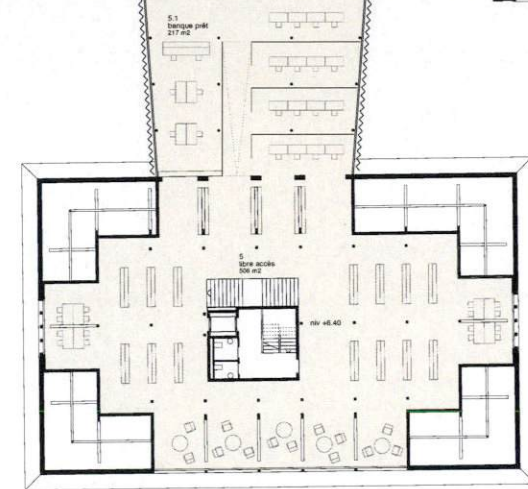
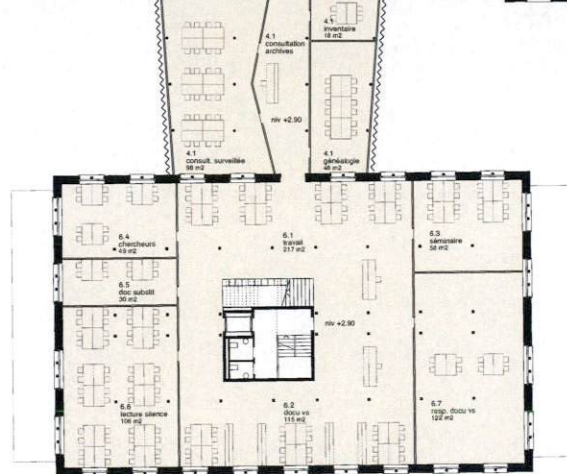




1er étage



2ème étage



## ARSENAL ET VIEILLES DENTELLES

CONCOURS DE PROJETS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ARSENAL A SION  
AVRIL 2009

**L'arsenal fédéral**, à l'architecture fermée, reçoit surtout les éléments moins publics du programme.

Au rez-de-chaussée, les livraisons avec le tri et le traitement des archives. Aux deux niveaux intermédiaires, les programmes prolongeant ceux situés dans l'arsenal cantonal.

Au niveau des combles, indépendant, les espaces de travail pour le traitement documentaire de la médiathèque.

Une grande lucarne est réalisée dans la toiture pour agrandir les espaces et apporter une lumière généreuse aux deux niveaux supérieurs.

**La nouvelle construction**, construite entre les deux arsenaux, les réunit ou les sépare.

Au rez-de-chaussée, la salle de conférence est accessible depuis l'espace public.

Au premier étage, le contrôle de la consultation des archives et des espaces qui leur sont liés.

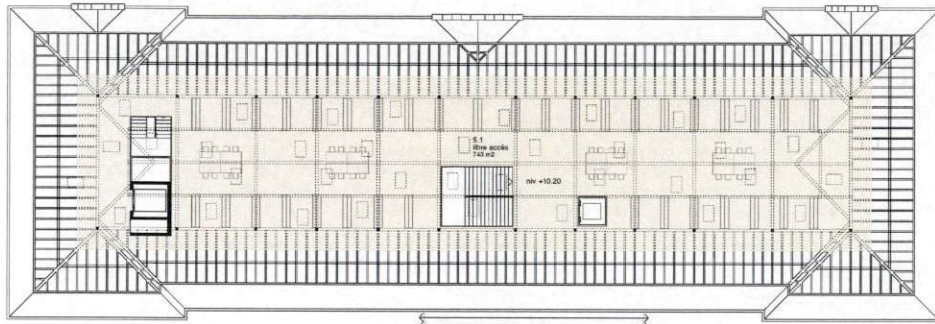
Au deuxième étage, la banque de prêt occupe un rôle central dans le livre accès réparti sur dans les deux bâtiments.



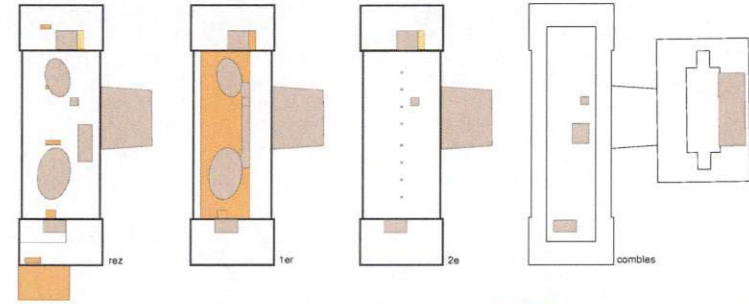
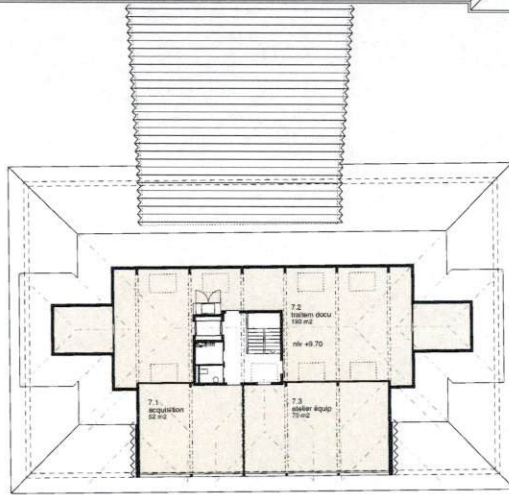
élévation Nord



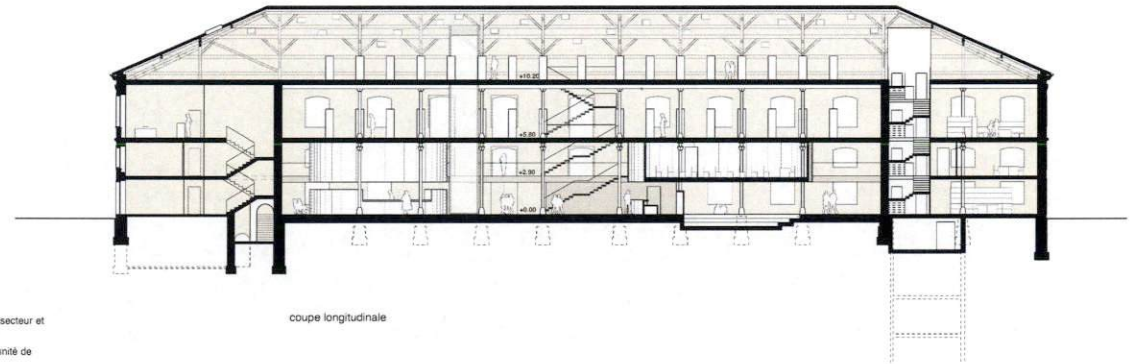
élévation Ouest



comble



démolitions projet



coupe longitudinale

**ARSENAL ET VIEILLES DENTELLES**

CONCOURS DE PROJETS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ARSENAL A SION  
AVRIL 2000

**Les ambiances intérieures** sont accompagnées par des camaïeux de couleurs qui caractérisent chaque secteur et guident l'utilisateur.

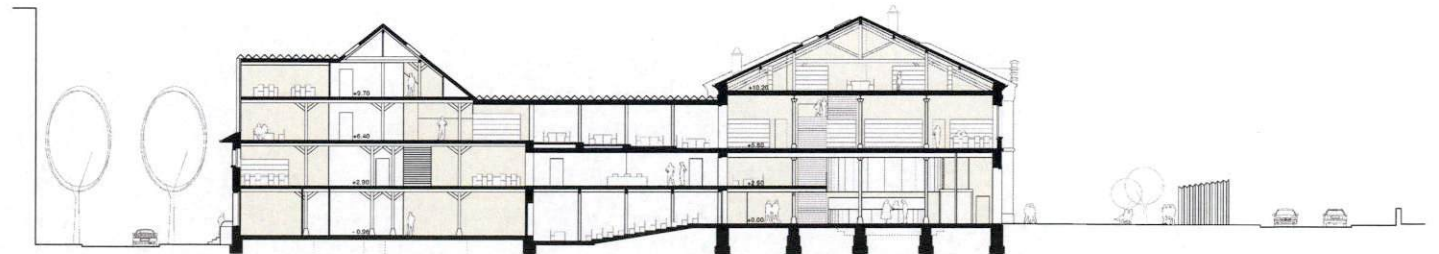
**Les façades des bâtiments existants** sont traitées avec des crépis de couleurs semblables renforçant l'unité de l'ensemble. Les isolations nécessaires aux exigences minergie sont réalisées à l'intérieur.

**Les façades des nouvelles constructions** sont traitées de manière identique en métal. Elles s'adaptent aux trois éléments qu'elles habitent : un abri pour l'édicule de l'entrée, un filtre de lumière pour la partie centrale et un bardage pour la lucarne de l'arsenal fédéral.

**Les aménagements extérieurs.** Le changement principal est l'ouverture de l'esplanade de l'arsenal cantonal sur la rue de Lausanne. Le mur d'enceinte est démolé en face de l'édifice, et les piles massives du portail sont supprimées. Cette ouverture dilate l'espace de la rue et casse son caractère trop passant.



élévation sud



coupe transversale